

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Les Rencontres de Calenzana

Musiques

*Classique et
Contemporaine*

DU 17 AU 22 AOÛT



Des nuits de la guitare d'un niveau exceptionnel

La 22^e édition du festival de Patrimoine s'est achevée le 23 juillet dernier et l'on peut dire que la programmation concoctée par Jean-Bernard Gilormini et son équipe a été d'un niveau de Ligue 1 grâce à la qualité des groupes proposés, qu'ils soient mondialement connus ou en devenir. Cette recette a fait ses preuves, il reste à présent à poursuivre le chemin d'un festival leader en Corse avec seize groupes au programme pour huit nuits d'anthologie. Un véritable exploit dans l'île !!!



Louis Bertignac : L'ancien guitariste de Téléphone a donné des frissons en reprenant les tubes de sa période avec Jean-Louis Aubert ou en s'appropriant les standards du rock. Il a tout de même laissé une petite place à ses dernières productions.

Voici en photos un petit rappel de ce que fut cette semaine



ULI JON ROTH : Lui aussi un ancien guitariste d'un groupe mondialement connu, Scorpions, il a délivré un show d'une grande qualité. Avec sa Fly Guitar il a refait vivre les grands moments du commencement du groupe allemand, tout en abordant le répertoire de Jimi Hendrix et en mettant en avant Electric Sun, son groupe d'après Scorpions.



The Beach Boys : Les garçons de la plage ont fait couler un air de nostalgie dans le théâtre de verdure en reprenant les grands succès du groupe californien. Des «Good Vibrations» assurément.



Poppa Chubby : Le bluesman du Bronx a balancé tout son blues sur la scène de Patrimoine.



Pat Mc Manus : L'Irlandais, ancien membre des Mama's boys, a délivré un spectacle haut en couleur rock pour ouvrir la voie aux Beach Boys.



Raul Midon-Richard Bona : Le duo, accompagné d'une bonne rythmique, a délivré un show de qualité.



Retrun to Forever : Chick Corea aux commandes de sa tour de claviers a fait voyager le public des Nuits dans le cœur de sa 7e galaxie.



Nono : Le guitariste de Trust a joué la carte du rock à fond. Entre Antisocial et Satisfaction, il a fait plaisir au nombreux public du samedi soir.



Iggy Pop : L'Iguane n'a pas failli à sa réputation, il a offert un concert dans la plus pure tradition du rock. Une réelle première pour la Corse.

VAGABONDAGE

Connaissez-vous l'histoire de ce compatriote qui n'avait jamais quitté la Corse et qui projeta d'aller à Marseille en Bateau ?

Quittant Bastia, son bateau eut une avarie du côté de la Giraglia et dut s'en retourner à Bastia.

Et notre ami, à peine revenu «in paese», lâcha avec un fort accent marseillais : «Oh peuchère, chi traversata !»

Eh bien, je connais quelques élus et autres animateurs qui ont un accent parisien alors qu'ils ont usé leurs culottes du côté de Lupino ou des Salines.

Comme si cette touche de «Parisianisme» conférait une certaine classe.

«Aio, o figlioli, un'vi scurdate di a filetta !»

Pur Bastiais, j'ai grandi dans l'adoration des ténors, José Luccioni et César Vezzani, le fameux «Sbacco». Mes fibres maternelles et paternelles me firent baigner dans les airs de Giuseppe Verdi et de son fabuleux «Nabucco» (ah ! le chœur des esclaves).

Voilà pourquoi dans notre salle de la rue de l'opéra, je préfère cent fois un «Carmen» ou une «Traviata» à n'importe quelle pièce. A quand le prochain Verdi, Puccini ou Bizet ?

Sur le port de Saint-Florent, sur son bateau, Dany Boon a pu se délecter d'un couchant de rêve. Lorsque la boule s'en est allée du côté des Agriates, le ciel est devenu rose... Divin !

Ludovic Giuly, l'enfant de Zalana, a été personnellement invité par le prince Albert à son mariage en principauté.

Depuis les «forçats de la route», le tour n'a jamais cessé de passionner les foules. Les coureurs furent toujours attendus sur les routes et notamment dans les cols.

Les noms des vainqueurs, adulés comme des dieux : Coppi, Bartali, Bobet, Mercks, Hinault, Anquetil et même Poulidor qui ne l'a pourtant jamais gagné !

Oui, le Tour de France est une légende, alors que d'autres comme la Vuelta ou le Giro ne sont que des... tours !

Toussaint LENZIANI

Entre nous

Par Pierre Bartoli

L'été 2011 à l'image de la météo tournerait-il à la morosité ? A l'impact de la crise économique qui bouleverse le monde de la finance mondiale semble vouloir s'ajouter un lourd climat de dépression morale.

Le monde semble dérégulé et les politiques comme tétanisés par le jugement en direct d'un peuple soumis à l'inférieure course de l'image surprenant même les informateurs les plus avisés.

L'immédiateté de l'information, le choc des images ou des mots, la vitesse emballent les esprits, gonflent les rumeurs, bousculant tous les schémas habituels, déjouant les stratégies de communication les plus élaborées.

Une remise en cause permanente s'impose dans tous les domaines. La société, en 2011, vit l'instant présent, sans trouver toujours les réponses appropriées aux inquiétudes et aux problèmes posés !

Une adaptation difficile. Une explication sans doute, à ce malaise ambiant, à ce mal-être perceptible, à cet « atmosphère » !

● **41 jeunes**, partiront de Corse le 9 août pour participer aux Journées Mondiales de la Jeunesse, en Espagne, à Madrid, du 16 au 21 août prochain.

A l'appel du Pape, plus d'un million de jeunes âgés de 16 à 35 ans se rassembleront pour prier, méditer, réfléchir et vivre ensemble un moment fort de foi et de fraternité.

Le diocèse de Corse, pour ce rendez-vous mondial, a prévu de s'impliquer sans réserve. Et c'est l'Evêque Mgr Brunin qui le 5 août depuis le col de Bavella, à l'occasion du pèlerinage traditionnel à Notre Dame des Neiges, donnera, au cours de la Messe Solennelle, le départ à ces jeunes Chrétiens de Corse, accompagnés de quatre prêtres, d'une religieuse et d'une dizaine d'animateurs !

Au-delà de cette aventure religieuse, il convient de souligner combien la Corse aime à se ressourcer spirituellement, contredisant l'opinion souvent affichée du recul de la foi !

Avec ces jeunes, au JMJ, avec le renouveau des Confréries, la prise de conscience de nombreux laïcs s'investissant dans le quotidien des paroisses, l'Eglise en Corse opère sa mue pour un renouveau certain.

● Le Samu Social, créé par notre compatriote Xavier Emmanuelli, ancien ministre, est en panne !

Au moment où la précarité est devenue une caractéristique de la société contemporaine, les œuvres caritatives démultiplient, leurs interventions de salut public assurant la survie d'un grand nombre d'handicapés de la vie sociale !

Donateurs généreux et bénévoles dévoués se dépensent sans compter avec le peu de moyens à leur disposition.

L'Etat ne peut se désengager d'un combat qui est aussi la résultante d'injustices sociales évidentes.

Il n'est pas tolérable que dans notre pays, il y ait des hommes, des femmes et des enfants obligés de bivouaquer dans les rues, à longueur d'année.

Et la misère «n'est pas moins triste au soleil !»

Musicales de Calenzana, humaine et artistique



► **Comme tous les ans, la nouvelle édition des «Rencontres de Calenzana» mêle des répertoires très divers (du baroque au contemporain, en passant par les polyphonies)... La recette pour durer ?**

Cette année encore, effectivement, les Rencontres offrent un répertoire divers et varié, tout en conservant leur ligne directrice d'origine, qui laisse une grande place à la musique classique, puisque sur les 15 concerts proposés, 13 concernent le répertoire classique. Ce répertoire regroupe toutefois diverses périodes, et notre programme est à l'image de cette diversité : le Baroque avec le contre-ténor Max-Emanuel Cencic, le classique au sens strict avec entre autres le Trio des quilles de Mozart, le romantisme avec le Chant de la terre de Mahler, les Nocturnes de Chopin et d'autres œuvres de Liszt et de Schumann interprétées par la grande Brigitte Engerer, mais aussi la période postromantique avec Saint-Saëns et son œuvre extraordinaire, le Carnaval des animaux, et l'époque moderne, avec des œuvres de Stravinski (l'Histoire du soldat) et de Poulenc (l'Histoire de Babar). Il ne faut pas nécessairement entendre par «contemporain» une musique essentiellement expérimentale,

Les 11^{èmes} Rencontres de Musiques Classique et Contemporaine de Calenzana auront lieu du 17 au 22 août avec à l'affiche A Filetta, Michel Portal, Brigitte Engerer, La Framboise Frivole, Max-Emanuel Cencic, Jean-Philippe Collard, Denis Pascal, Gérard Caussé... Que des pointures en leur domaine ! Une programmation rendue possible grâce au travail acharné de tous les bénévoles réunis autour de Jean Sicurani, co-fondateur du groupe A Filetta, et surtout président et directeur artistique des Rencontres. Interview d'un Président emblématique.

on peut le comprendre comme recouvrant des chants et des musiques de peuples et de cultures divers, comme, pour les éditions passées, le fado, le flamenco, le tango, les chants bulgares etc. Cette année, A Filetta interprétera son répertoire Bracanà, qui est un peu le reflet de son parcours polyphonique, tandis que le duo La Framboise Frivole présentera son nouveau spectacle musical humoristique, Furioso, qui annonce «après la folie douce, la folie furieuse». Cette recette de la diversité a jusqu'à présent bien fonctionné et permet de toucher un large public... Une recette que nous continuons d'appliquer, mais qui doit aussi sa réussite à la grande implication de tous les bénévoles de l'association. La culture est un acte militant.



Jean Sicurani

► **En plus d'un répertoire vraiment éclectique, les Rencontres de Calenzana se caractérisent par une mise en lumière de tous les villages alentour mais aussi par la gratuité de nombreux concerts. C'est important pour vous que toute la population de la microrégion puisse participer aux Rencontres ?**

Oui. La mise en lumière de tous les villages du Canton (dont Galleria, qui vient s'ajouter cette année) et au-delà (Lumiu) contribue à faire de la manifestation un grand événement proposé au plus grand nombre. La gratuité de plusieurs concerts, dans les villages de Lunghignanu, Cassanu et Calenzana, reflète la volonté de l'association d'inviter un public encore plus nombreux à découvrir la musique et la région. Au cœur de la démarche, des rencontres musicales prestigieuses mais qui privilégient aussi l'humain. Le

une belle aventure



Adrien La Marca



Fabrice Millischer



Max-Emanuel Cencic

talent des artistes présents sur scène. La richesse des œuvres choisies, illustrant tous les styles de musique. La diversité des lieux proposés, emblématiques de la région. Une tarification rendue accessible. Un élan engagé vers les jeunes générations et les personnes pour qui l'accès à la musique est plus difficile. Pour qu'ensemble nous parvenions au rayonnement des Rencontres de Calenzana avec un objectif commun : la musique pour tous, accessible à tous.

► **Depuis que le festival existe, quel est (quels sont) votre (vos) souvenirs le(s) plus marquant(s) ?**

De nombreux moments de bonheur ont jalonné les différentes éditions des Rencontres, qui ont été, depuis le début, servies par la présence d'artistes exceptionnels. Nous avons notamment la chance d'avoir parmi nos amis Bruno Coulais, qui nous a fait le grand honneur d'offrir aux Rencontres de Calenzana deux magnifiques créations, l'une intitulée « Petite messe » et l'autre « Le Livre de sable », qui donneront prochainement lieu à l'enregistrement de deux disques. Mais tant de moments ont été marquants pour moi qu'il serait difficile d'en retenir un seul : s'il fallait tout de même que je vous en livre un, ce serait celui de mon grand désespoir lié à mon absence aux Rencontres l'année dernière, car j'étais à ce moment-là au Japon pour une tournée avec A Filetta. L'organisation des Rencontres demande un travail quotidien, tout au long de l'année, aussi ai-je été au regret de ne pouvoir goûter le fruit du travail accompli. Mais ma satisfaction a été immense de savoir depuis là-bas que tous les membres de l'association et le public vivaient de grands moments de musique et de bonheur et que la manifestation se déroulait sous les bons auspices des dieux de la musique.

► **Désormais, les Rencontres de Calenzana restent actives tout au long de l'année. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?**

Les Rencontres restent effectivement actives grâce aux master classes organisées tout au long de l'année, qui ont pour vocation de prodiguer, en présence d'un maître, un enseignement conciliant l'exigence la plus rigoureuse avec le plaisir du jeu, le plaisir des sens et le plaisir des sons. D'ici la fin de l'année, des master classes Piano, Violon et Composition auront lieu. Nous espérons ainsi susciter des vocations et préparer des jeunes au concours d'entrée au Conservatoire supérieur de musique (il en existe seulement deux en France).

► **Quel bilan tirez-vous de cette première décennie de Rencontres? Des changements sont-ils à prévoir dans les années à venir ?**

Le bilan ne peut être que positif dans la mesure où, depuis le début, le public est de plus en plus nombreux et nous apporte son soutien. Chaque édition est surprenante par son innovation, sa modernité, son éclectisme revendiqué et l'extrême qualité de ses propositions artistiques. Pour les années à venir, l'un des objectifs sera de travailler davantage de concert avec d'autres acteurs de la vie culturelle de la microrégion et faire œuvre commune. Les Rencontres de musiques classique et contemporaine de Calenzana ont su grandir tout en préservant le même esprit : simplicité dans l'accueil des artistes et des auditeurs, qualité des concerts, dévouement de nombreux bénévoles fidèles qui font l'essence de l'événement. Ici, la musique se vit au travers de véritables échanges entre artistes, spectateurs et organisateurs. L'édition 2010 témoigne de l'exceptionnel chemin parcouru et nous laisse croire à une poursuite brillante de cette belle aventure humaine et artistique...

Les concerts de 21h30 en un coup d'œil

Mercredi 17 août 2011

Max-Emanuel Cencic, contre-ténor

Judi 18 août 2011

Mozart, Poulenc, César Franck, Max Bruch

Vendredi 19 août 2011

Gustav Mahler : Le Chant de la Terre

Samedi 20 août 2011

Brigitte Engerer

Dimanche 21 août 2011

Spectacle FURIOSO

Lundi 22 août 2011

Laetitia Himo, A Filetta



Brigitte Engerer

I statinali di Villanova

L'art dans tous ses états

L'association si chère à Mariane Nativi, *Locu teatrale*, organisait le week-end dernier la 8^e édition des «Statinali di Villanova». Le «must» des rendez-vous de l'été en matière de culture et de partage. La palette est variée et permet à *Locu Teatrale* d'affirmer son engagement artistique sous toutes ses formes. Avec un penchant certain toutefois pour l'expression orale et l'art pictural. Cela s'est traduit par une mise en valeur du village, au gré des expositions d'artistes dans la salle communale avec les peintres Luciani, Maisani, Vandepoorte, et Stefanaggi, et l'organisation de concerts dans l'amphithéâtre de plein air du petit village qui domine fièrement le golfe de Lava. Le groupe Alba et Maï Pesce ont enchanté le lieu.

Statinali di Villanova se veulent aussi lieu de rencontre et d'échange au gré du théâtre, de la peinture, des conférences et concours de chant pour jeunes espoirs... L'intitulé de cette manifestation n'est-il pas «**Avvene in festa**»? Le village de Villanova en est un maillon, prouvant d'année en année que la culture se partage. L'association **Adecec** de Cervioni a adhéré à ce moment de partage en se déplaçant dans ce magnifique coin de la Corse... La présentation de la banque de données **Infor** et de son application pour Iphone y avait toute sa place. D'autant que l'**Adecec** a partagé avec **U Locu teatrale**, le jeu des «*sette famiglie*» édité dans le cadre de son 40^e anniversaire et qui a fait le bonheur des enfants «*pumuntinchi*». Le cercle des conférenciers a permis de suivre aussi le père Tomei, Aristide Nerrière et Denis Luciani.

Autant d'identité et de cultures partagées sans modération, alors que la place du village était investie par les créateurs de bandes dessinées dont les traits d'humour (mais pas seulement) ont su créer l'événement. De Frédéric Bertocchini à Federzoni en passant par Nino, la bande à **Corsica Comix** a semé ses subtiles images... Un vent de culture a soufflé sur Villanova durant cette 8^e édition des «Statinali» et c'est tout en village qui s'est investi pour faire le succès qui fut le sien.



Le baigne de la honte par Bertocchini et Rückstül aux côtés de Lisa d'Orazio



Présentation de la banque Infor sur Iphone par l'ADECEC



Démonstration de vannage



Petrusantu par Federzoni (éditions Corsica comix) et Nino

L'ESPACE INFO CENTRE CORSE

INAUGURE SES NOUVEAU LOCAUX À CORTE

L'Association A Rinascita – CPIE Corte Centre Corse a inauguré le 6^{ème} Espace Info Energie (EIE) de Corse : «EIE Centre Corse». Ce tout nouvel EIE du réseau insulaire est cofinancé par l'ADEME et la Direction Déléguée à l'Energie de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Installée dans les anciens locaux de la **Radio Corti Vivu**, au cœur de la vieille ville de **Corte**, cette nouvelle activité vient compléter le panel d'actions du pôle environnement de l'association. Le territoire de l'EIE Centre Corse couvre les cantons de **Corti, Bustanicu, Venacu, Vezzani, Castifau-Merusaglia, Niolu-Omessa** et **Altu di Casaconi**.

L'inauguration s'est déroulée dans une ambiance conviviale et festive. Les invités, élus locaux, acteurs du monde de l'énergie et habitants de la vieille ville de **Corte**, ont été conviés à visiter les locaux avant d'assister aux discours d'**Antoine Feracci** - Président fondateur du **CPIE Corte Centre Corse**, **Antoine Sindali** - Maire de **Corte**, **Virginie Bollini** - Ingénieur à l'ADEME (représentant **Antoine Jeanneret** - Directeur de l'ADEME), **Maria Giudicelli** - Conseillère Exécutive déléguée à l'Energie, **Pierre Ghionga** - Conseiller Exé-



Lors de l'inauguration à Corte du 6e Espace Info Energie de Corse

cutif Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, représentant **Paul Giacobbi**, Président du **Conseil Exécutif**.

Aussi, à cette occasion, la nouvelle conseillère énergie, **Céline Paoli**, a été présentée. Titulaire d'un Master Systèmes Energétiques et Energies Renouvelables de l'**Université de Corse**, où elle a terminé major de sa promotion, elle a travaillé au sein du **groupe Raffalli**

dans le montage de projets photovoltaïques avant d'intégrer le **CPIE Corte Centre Corse – A Rinascita**. Sa principale mission est aujourd'hui de proposer aux particuliers, mais également aux élus, voire aux professionnels, des conseils neutres, gratuits, indépendants et de qualité et des solutions concrètes pour mieux maîtriser leur consommation d'énergie et recourir davantage aux énergies renouvelables. L'interlocuteur idéal pour mener à bien les projets de construction, de rénovation ou simplement pour obtenir un conseil judicieux en matière de réduction des factures d'énergies.

L'association **A Rinascita**, par la voix de son président **Antoine Feracci**, remercie tous ceux qui ont contribué à cette création et à la rénovation des locaux.



Pour plus de renseignements, contacter :
EIE CENTRE CORSE

4 rue du vieux marché - 20250 CORTE
Tel : 04 95 46 18 59 - Fax : 04 95 32 75 49
Mail : eie.corte.cpie@gmail.com
Site internet : www.cpie-centrecorse.fr

Festival «Terre du Sud», Une édition 2011 pleine de belles choses

Du 20 au 22 août 2011, le festival «Terre du Sud» tiendra sa troisième édition, en plein cœur de la Costa Verde et au gré d'une foire artisano-commerciale, d'animations festives ou encore de concerts. Côté scène, parmi les têtes d'affiche, il est à noter la participation exceptionnelle de Ricardo et les Gipsy – «La Légende des Gipsy King». Tour d'horizon...

Initié par l'association «Sono-light Production», cet événement a su conquérir un large public au cours de ses deux précédentes éditions. Et pour cause, Christian Filippi, l'une des chevilles ouvrières du projet, s'attelle chaque année à offrir une programmation originale et éclectique. À 32 ans, le jeune homme originaire de Casinca, a la passion du spectacle. Avec le FESTIVAL «TERRE DU SUD», il souhaitait contribuer à l'animation du lieu-dit Figaretto situé sur la commune de Talasani. L'un de ces endroits en Corse où les gens, qui n'y résident pas, ont plutôt tendance à n'être que «de passage».

«Je vis à Figaretto, je voulais faire bouger les choses et créer un rendez-vous estival attractif, digne de notre microrégion. Un concept combinant foire artisano-commerciale et représentations artistiques», indique Christian Filippi, satisfait que son initiative ait pu trouver un écho favorable et décidé à ne pas s'arrêter en si bon chemin.

«Entre 2009 et 2010, nous avons accueilli plusieurs chanteurs et musiciens de renom tant sur le plan insulaire que national. Emile et Images, Laurent Chandemerle, Edouard Privat de la Star Academy 8, Dominique Dalbret, Tony Toga, les guitares Kallisté, Armand Paoli, Gérard Poletti, Jean-Charles Papi, I Canterini ou encore les deejays Claude Njoya et Seb de Paris, ont notamment répondu présents à l'invitation que nous leur avons lancée. Outre les expositions-ventes et les concerts, le Festival "Terre du Sud" a abrité bien d'autres activités, parmi lesquelles un concours de boules, des bals mais aussi un spectacle de magie et d'humour orchestré par Asile, Mystic et Natale de la Compagnie "La Baguette Magique". Nous essayons de contenter les grands comme les petits, au gré de thématiques variées...».

Autant de belles réjouissances qui, depuis l'an passé, se déroulent «à la fraîche», à partir de 19 heures, dans un magnifique parc de huit hectares, aux abords de la route nationale 198.

«C'est l'été et, en journée, il fait souvent très chaud à l'extérieur», poursuit le dynamique organisateur. «Pour des raisons pratiques et afin que la manifestation soit

des plus agréables, nous avons privilégié le principe des "nocturnes" et de la gratuité des festivités».

Pop rock, rumba flamenca, karaoké sur écran géant et grand bal

Ainsi, pour le prochain FESTIVAL «TERRE DU SUD», l'ambiance sera naturellement à la découverte d'artisans et de producteurs venus des quatre coins de la Corse partager leur savoir-faire, en toute authenticité (éleveurs-charcutiers, bergers, confiseurs, vigneron, sculpteurs, peintres, vanniers, couteliers...). Des saveurs et des couleurs qui agrémenteront les trois soirées de l'événement avec, sur place, des espaces restauration et buvettes spécialement aménagés pour l'occasion. À noter



Christian Filippi, cheville ouvrière du Festival «Terre du Sud»

à Figaretto

les promesses

FIGARETTO Sortie sud de Folelli
Terre du Sud
3ème édition 2011
Lundi 22 Août
22h00 - Concert LIVE
La légende des Gipsy Kings
RICARDO KALLI & Les GIPSY
Entrée 3€
23h30 - Grand feu d'Artifice
22 AOÛT
06 86 57 85 06
Mairie de TALASANI COURSE-MATHN Publi 2B

également la participation de forains spécialistes en structures gonflables et manèges.

Il sera alors possible pour les visiteurs de patienter en s'adonnant aux joies des nombreux stands proposés, avant que les artistes n'entrent en scène. Tout d'abord, samedi, il sera question de pop rock «nustrale», en compagnie de **Dédé Sekli** et du groupe **Under Cover**. Tandis qu'un karaoké sur écran géant, suivi du traditionnel grand bal de l'association «**Sono-light Production**» figurent au menu de dimanche. Le bouquet final sera assuré (lundi) par **Ricardo et les Gipsy** qui feront revivre à leurs fans la «**Légende des Gipsy King**», puis les inviteront à danser la rumba flamenca du **Sud de la France**, riche des diversités de cultures multiples, du local à l'universel. «*Une philosophie en totale adéquation avec notre projet que nous soulignerons à travers un feu d'artifice de premier choix. Je tiens d'ailleurs à remercier la Municipalité de Talasani et la Communauté*

Rendez-vous en Costa Verde

Foire artisano-commerciale, animations festives et concerts. Sur un parc de 8 hectares, situé aux abords de la RN 198. À l'initiative de l'association «**Sono-light production**»

SAMEDI 20 AOÛT

19h. Ouverture du champ de foire. Découverte de nombreux stands d'artisans et d'agriculteurs (dégustations, démonstrations de savoir-faire...) ainsi que de forains (structures gonflables, manèges...).
21h30. Soirée pop rock «nustrale», avec **Dédé Sekli** et le groupe **Under Cover**.

DIMANCHE 21 AOÛT

19h. Ouverture du champ de foire. Découverte de nombreux stands d'artisans et d'agriculteurs (dégustations, démonstrations de savoir-faire...) ainsi que de forains (structures gonflables, manèges...).
21h30. Karaoké sur écran géant suivi du traditionnel grand bal de l'association «**Sono-light Production**».

LUNDI 22 AOÛT

19h. Ouverture du champ de foire. Découverte de nombreux stands d'artisans et d'agriculteurs (dégustations, démonstrations de savoir-faire...) ainsi que de forains (structures gonflables, manèges...).
21h30. Concert de **Ricardo et les Gipsy «La Légende des Gipsy King»**.
Feu d'artifice de clôture.



de Communes de la Costa Verde, les familles Semidei et Riolacci, propriétaires du terrain où a lieu la manifestation, ainsi que l'ensemble des partenaires ayant soutenu le festival "Terre du Sud", conclut **Christian Filippi** dont l'investissement sans faille se révèle être le moteur du succès et de la pérennisation de cette démarche ambitieuse. Rendez-vous est donc pris pour une troisième édition pleine de belles promesses...

INFO-LINE. Les artisans, commerçants et forains désireux de participer à la troisième édition du **FESTIVAL «TERRE DU SUD»** qui se déroulera à **Figaretto**, du 20 au 22 août 2011, peuvent prendre contact avec le comité d'organisation. Des emplacements sont encore disponibles et le meilleur accueil leur sera réservé. Renseignements au **06.86.57.85.06**.

Festival Jazz in Paese du 9 au 12 août 2011

Marc Laferrière en haut de l'affiche

Le saxophoniste Marc Laferrière, l'un des plus talentueux porte-parole du jazz traditionnel, se produira, pour la première fois, au Festival International de Jazz New-Orleans organisé, pour la sixième année, par l'association Jazz In Paese présidée par Pierre Constantini.

En concert d'ouverture, mardi prochain, à **Ghisonaccia**, **Marc Laferrière** sera entouré de **Fabrice Eurlly**, au piano, **Jacky Millet**, à la clarinette, et **Nicolas Hondax**, à la batterie. A la veille de son départ pour notre île, **Marc Laferrière** a accordé un entretien exclusif à l'Informateur Corse Nouvelle.

Est-ce votre premier concert en Corse ?

Non. J'ai déjà effectué, sous l'égide des Jeunesses Musicales de France, dans les années quatre-vingts, une tournée dans huit communes de votre île. Plus récemment, en 2006, je me suis produit au Festival de Calvi. Je me souviens, notamment, avoir participé à un «bœuf» délirant en compagnie du trompettiste Jean-Loup Longnon. L'ambiance était survoltée. Un moment exceptionnel de bonheur partagé avec un public de connaisseurs au paradis !

A quand remontent vos débuts professionnels ?

A l'automne 1957, j'avais 22 ans. Le Slow Club, nouvelle cave parisienne de jazz, venait d'ouvrir ses portes. Son directeur, après m'avoir auditionné avec mon orchestre, «Les New-Orleans Stompers», m'a engagé pour deux mois à l'essai... J'y suis resté quinze ans et trois jours. Jusqu'en 1972 !

C'est dans ce sous-sol de la rue de Rivoli, inconfortable et sombre, que j'ai vécu mes plus belles années de lumière ! J'ai eu en effet le privilège, au Slow Club, d'improviser aux côtés des plus grands jazzmen noirs américains de passage à Paris, notamment les trompettistes de l'Orchestre Ellington, les Rex Stewart, Cootie Williams, Cat Anderson et son batteur, Sam Woodyard, le saxophoniste Don Byas, le vibraphoniste Lionel Hampton, les géants de la clarinette Albert Nicholas et Barney Bigard, etc. Ainsi ai-je appris le jazz avec les musiciens qui l'ont créé ! C'est fantastique non ?

Beaucoup vous considèrent comme le fils spirituel de Sidney Bechet. Partagez-vous ce point de vue ?

C'est en effet le grand Sidney qui, dans les années cinquante, m'a donné envie de jouer du saxo soprano, mon instrument de prédilection, alors que j'avais débuté à la trompette. J'ai été influencé par le style de Bechet comme la plupart des jeunes jazzmen français de ma génération. J'étais fasciné par sa belle sonorité, son large vibrato, son lyrisme et sa puissance surhumaine. A mes débuts, je copiais note pour note ses plus célèbres thèmes. Ensuite, j'ai renoncé, peu à



peu, à reproduire ses solos. Je ne voulais pas l'imiter et, encore moins, le plagier. Après Sidney, j'ai découvert d'autres saxophonistes, tels Johnny Hodges, Earl Bostic, Paul Desmond, l'admirable auteur de «Take Five». Tous ces grands solistes m'ont beaucoup inspiré.

En janvier 2012 vous aurez 77 ans. Songez-vous parfois à la retraite ?

Sûrement pas ! Je n'ai jamais tant joué de ma vie. Actuellement je donne, en moyenne, quatre concerts par semaine. Je n'arrête pas de tourner en France et à l'étranger. La scène entretient ma dynamique. De plus, je suis mon propre impresario et agent de promotion. Ce n'est pas tout. Il y a quelques mois, j'ai monté une nouvelle formation, un octet baptisé «Le New Parity Jazz Bazar» composé de quatre femmes et de quatre hommes, instrumentistes et vocalistes. Un bel exemple de parité ! En un mot, tant que mes jambes me supporteront, je resterai un jazzman debout, heureux de jouer la musique qu'il aime et de partager sa passion avec le public !

Demandez le programme !

Habitué du **Festival Jazz in Paese**, le **Hot Antic Jazz Band** du trompettiste **Michel Bastide** et le bouillant saxophoniste **Daniel Huck**, par ailleurs truculent chanteur scat, se produiront mardi 9 août en lever de rideau à **Ghisonaccia** et, le lendemain, à **Poggio Di Nazza**.

Le jeudi 11 août, à **Prunelli di Fiumorbo**, se relayeront les onze musiciens des **Chicago Stompers** de Milan et le **Hot Jazz Band** de **Budapest**. Ils seront les vedettes de la dernière soirée du festival le vendredi 12 août à **Ghisoni**.

Le 10 août, de retour du **Festival International de Mégève**, le trompettiste **Dumé Ferrari** et ses musiciens du **Bastia Blue Band** défendront les couleurs de notre île à **Poggio Di Nazza** et enfin, le 12 août, à **Ghisoni**, au cours d'un concert-apéritif, à midi.

Et que ça swingue !

Les Annonces Légales

Journal du 05 Août au 11 Août 2011 - N°6374



71

Maître Yves LEANDRI, officier public notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle
Yves LEANDRI et Jacques BRONZINI de CARAFFA, notaires associés
titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luiggi GIAFFERI, soussigné,

Suivant acte reçu par Maître Yves LEANDRI, notaire à BASTIA, le 27/07/2011, enregistré au POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 01/08/2011, bordereau n°2011/895, case n°1, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : « **SCI M2P** »

Siège : Furiani (20600), 62 Altu di Furiani.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société. Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Le **Capital social** est fixé à 102 €. Il est divisé en 102 parts de un euro (1,00 €) chacune.

Apports en numéraire : Cent deux euros
Gérant : Monsieur Patrice CERUTTI, demeurant à FURIANI (20600) 62, Lotissement « Altu di Furiani ».

Immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,
Me Yves LEANDRI, Notaire

10

SARL ATM CONSTRUCTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28-07-2011 fait à Borgo a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : **ATM CONSTRUCTION**

Siège social : RUE DES CAPUCINES - N°6 - LOTISSEMENT SULANA - 20290 BORGIO.

Objet : La société a pour objet TOUS TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 150 euros entièrement libéré.
Gérance : Mademoiselle ANDRADE SANDRA née le 30/01/1990 à Bourges (18) demeurant B3 Route Incudine - les Hauts de Rasignani - 20290 BORGIO, de nationalité Française pour une durée illimitée.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA

Pour avis,
La gérance

64

CONSTITUTION DE SOCIETE

Il a été constitué une Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **ETBS Ingénierie**
Siège : Domaine du Loretto, Chemin de la Carosaccia, 20090 AJACCIO

Objet : La réalisation d'Etudes techniques, de maîtrise d'œuvre, généraliste et spécialisée et de VRD et l'établissement de projets, plans, devis, tant en ce qui concerne le gros oeuvre que les différents corps d'état, pour tous les travaux de l'Ingénierie du bâtiment et des travaux publics et notamment les constructions civiles, administratives, industrielles et commerciales ; La réalisation de diagnostic amiante, d'expertise ; La coordination aux différents stades de l'exécution des chantiers, des études et réalisations des différentes entreprises ; (OPC) La réalisation de mission d'assistance au maître d'ouvrage (AMO) publics, parapublics ou privés ; La prise de participations dans toutes entreprises ou sociétés poursuivant le même but ; L'acquisition ou la prise en location de tous immeubles ou locaux en vue de la réalisation de cet objet.

Durée : 99 ans.
Capital : 24.000 euros
Président : M. SFEDJ Rémi, demeurant au 5, Bd Chaubard, 13821 La Penne sur Huveaune.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS tenue au Greffe du TC d'Ajaccio.

29

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio (Corse du Sud), du 22 juillet 2011, enregistré à Ajaccio, RD le 28 juillet 2011, bordereau 2011/525, case n°12, il a été constitué une Société Civile Particulière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « **SCP JAL** »
Capital : 88.738 euros, dont 88.649 euros, d'apports en nature et 89 euros d'apports en numéraire

Siège : Ajaccio (Corse du Sud), 13, rue Forcioli Conti

Durée : 99 ans
Objet : La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières ; toutes opérations financières quelconques

Gérant : Monsieur Dittrik Laurent Duncan, demeurant à Paris (75014), 88, Boulevard Arago
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis, le gérant.

04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **VBS VALINCO BOAT SERVICES**

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Lieu-dit Piatana, 20113 Olmeto

Objet : Réparation et maintenance navale, gardiennage, vente, location de bateaux ou de tout autre engin nautique
Durée : 99 ans

Capital : 90.000 euros
Gérance : Simon POGGIONOVO demeurant, Les Cannes, 20113 Olmeto
Immatriculation : Au RCS de Ajaccio

Pour avis,

49

ALBA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1500 euros
Siège social : Chez Mr BERTRAN Jean Patrick, 20240 CHISA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHISA du 2 août 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **ALBA**
Siège social : Chez Mr BERTRAN Jean Patrick, 20240 CHISA

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,

Durée de la Société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur BERTRAN Jean Patrick demeurant 20240 CHISA

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance,

60

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26 juillet 2011, il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

SCI LI SAGATO

Siège social : Monte Retondo - lieu dit ALJOLA, route Sainte LUCIE, 20620 BIGUGLIA

Forme : Société Civile Immobilière

Capital minimum : 100000 €

Capital initial : 160000 €

Capital maximum : 1000000 €

Objet social : La Société a pour objet la propriété, l'administration de biens immobiliers et particulièrement un immeuble sis lieu dit Aljola 20620 BIGUGLIA que la société se propose d'acquérir et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Gérance : Madame Isabelle DUFOIN Née CHEDOUTEAU, 10 route Sainte LUCIE, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

26

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio (Corse du Sud), du 22 juillet 2011, enregistré à Ajaccio, RD le 28 juillet 2011, bordereau 2011/525, case n°11, il a été constitué une Société Civile Particulière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « **SCP TERRA NOVA** »
Capital : 122.000 euros, dont 121.825 euros, d'apports en nature et 175 euros d'apports en numéraire

Siège : Ajaccio (Corse du Sud), 13, rue Forcioli Conti

Durée : 99 ans
Objet : La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières ; toutes opérations financières quelconques

Gérant : Monsieur Filippini Dominique Antoine, demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), 13, rue Forcioli Conti,

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis, Le gérant.

43

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Afa du 25/07/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée,

Dénomination sociale : **DOMAINE DE PIETRELLA,**

Siège social : Lieu dit Cavone, Chai de Baléone 20167 AFA,

Objet social : Négoce de produits alimentaires et non alimentaires notamment vins et alcools.

Transformation et commercialisation de produits alimentaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10.000 €,

Gérance : Monsieur Toussaint TIRROLONI, demeurant Lieu dit Grotella 20163 TAVERA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance

27

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio (Corse du Sud), du 22 juillet 2011, enregistré à Ajaccio, RD le 28 juillet 2011, bordereau 2011/525, case n°13, il a été constitué une Société Civile Particulière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « **SCP MILAN** »
Capital : 55.500 euros, dont 55.375 euros, d'apports en nature et 125 euros d'apports en numéraire

Siège : Ajaccio (Corse du Sud), 13, rue Forcioli Conti

Durée : 99 ans
Objet : La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières ; toutes opérations financières quelconques

Gérant : M. Filippini Jean-Pierre demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), La Fontaine du Salario

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis, le gérant.



Département de la Haute-Corse

67

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Département de la Haute-Corse

Correspondant : Service Juridique et Commande Publique,
Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia cedex 9,
tél. : 04 95 55 58 35, télécopieur : 04 95 55 02 37,
courriel : afillippi@cg2b.fr,
adresse internet : <http://www.cg2b.fr>,
adresse internet du profil acheteur : <http://achatpublic.com>

Principales(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

• Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Fourniture et livraison de matériel scientifique et de matériel de

laboratoire pour le service de la Réserve Naturelle du Département de la Haute-Corse

Type de marché de fournitures : Achat

Lieu de livraison : Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre

Caractéristiques principales :

• Des variantes seront-elles prises en compte : non

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le présent marché fait l'objet d'un co-financement:

OEC à hauteur de 60%.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

• Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

• Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

• Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

• Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

• Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

• Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les

administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

• Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

Commentaire sur les justifications : Les documents DC4 et DC5 peuvent être remplacés par les formulaires DC1, DC2. Les documents DC6 et DC7 peuvent être remplacés par les formulaires NOT11, NOT12.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (50 %)
- Prix (40 %)
- Durée de garantie (10 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 25 août 2011 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 01RNEB2011

Renseignements complémentaires : Le pouvoir adjudicateur négociera les offres dans toutes leurs composantes.

Prestations supplémentaires éventuelles : conclusion d'un contrat de maintenance préventive et curative pour les sondes pour une durée de 3 ans.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02 août 2011

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Même adresse que pour la remise des offres, 20600 Furiani

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia cedex 9, adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_0t6lyf507

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia, tél. : 04 95 30 94 80

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Remise des offres sous pli fermé par courrier recommandé portant la mention "MAPA MATERIEL" ou sur place contre récépissé.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia, tél. : 04 95 32 88 66, télécopieur : 04 95 32 38 55, courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr, adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>,

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 01 Matériel scientifique

Fourniture et livraison de matériel scientifique

C.P.V. - : Objet principal : 33141641

Informations complémentaires :

sondes multi-paramètres et analyseur

Lot(s) 02 Equipements de laboratoire

Fourniture et livraison d'équipements de laboratoire

Informations complémentaires :

Balance de précision, dessiccateur, étuve, four à moufle, lave-verreries, système de filtration de l'eau avec pompe à vide, tamiseuse, colonne à tamis, douche de sécurité.

82

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93

L'avis implique un marché public

Objet : Reconnaissances sur le barrage de l'ALESANI situé dans le département Haute Corse

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50 % : Prix

50 % : Valeur technique de l'offre

Remise des offres : 25/08/11 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 03/08/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur www.oehc.fr

78

SIVOM du HAUT TRAVO

RECTIFICATIF

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE

Rectificatif de l'annonce n°7 de la parution du 29 juillet 2011 au 4 août 2011 journal n° 6373

Il fallait lire :

Date de clôture des offres : Le 12 août 2011

Date d'envoi de la publicité : Le 22 juillet 2011

Le Président du SIVOM
Laurent PERALDI

76

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme Sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination Sociale : LUZO PLACO

Capital Social : 1.000 € - MILLE EUROS, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Objet Social : la pose de : doublage, cloisons, faux plafonds, plaques de plâtre, isolation phonique et thermique ; menuiseries et aménagements modulaires ; carrelages et faïences ; enduits, peintures et décorations murales ; sur des réalisations neuves et en rénovation sur du bâti ancien, sur des bâtiments publics et privés, immeubles et maisons individuelles et constructions diverses.

Siège Social : Rés. Le Bagatelle Bat B, rue Du Juge FALCONE, 20200 Bastia

Durée de la Société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur DIAS MARTINS Jorge Manuel, demeurant : Rés. Le Bagatelle Bat. B, rue Du Juge FALCONE, 20200 BASTIA,

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales,

Immatriculation au Registre de Commerce : La société sera immatriculée au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis,
La Gérance

24

TOMBAJA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : Zone Industrielle de Furiani
20600 Bastia (Haute-Corse)
515 123 685 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2011, il résulte que :

Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis, le représentant légal

65

SARL CFEP

SARL au Capital de 3.000,00 euros
Siege Social : Lot Pianone - Valrose
20290 BORG
RCS 499083319 BASTIA

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, en date du 29 juillet 2011, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter de ce jour. Monsieur Jean loup MATELLI, demeurant 64 route de San Martino a Pietranera. 20200 BASTIA est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, c'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention, Le Liquidateur



05

OFFICE NOTARIAL DE**Maître Yves LEANDRI**Notaire associé - 1, rue Luigi Giafferi
20200 BASTIA**AVIS DE CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

Société "SCID.A.R"

Société civile en liquidation
Au capital de 1524,49 euros
Siège social : 11, avenue Maréchal Sébastiani
20200 BASTIA
N° de SIREN : 345 033 112
RCS : Bastia

1- Suivant acte reçu par Me Yves LEANDRI, notaire à BASTIA, le 25 Juin 2011 en cours de publication au bureau des Hypothèques de BASTIA, les associés ont approuvé les comptes du liquidateur, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat et ont procédé entre eux au partage des biens composant l'actif de la société dissoute, après liquidation.

En conséquence, ils ont prononcé la clôture définitive de la liquidation et la radiation de la société.

Deux expéditions dudit acte contenant les comptes de liquidation ont été envoyées au greffe du tribunal de Commerce de BASTIA, le 28 juillet 2011.

II - Aux termes du même acte, les biens et droits immobiliers qui appartenaient à la société dissoute, dépendant d'un immeuble sis commune de BASTIA, 11 avenue Maréchal Sébastiani, cadastré section AM numéro 46 constituant le lot n°9 soit un appartement formant la totalité du deuxième étage, ont été attribués en indivision à M. Dominique ROCCA, et son épouse Mme Marie NOBLE, demeurant à BASTIA (20200), Résidence de la Colline Bat. B Montepiano.

Adresser les oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours qui suivent la présente publication en l'Office notarial de Maître Yves LEANDRI, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Maître Yves LEANDRI

36

**SOCIETE CORSE
D'ORGANISATION
DES LOISIRS - S.C.O.L.**Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 15.245 Euros
Siège social : Plage de la Viva
PORTICCIO (Corse du Sud)
R.C.S. Ajaccio B 046 920 120

Suivant délibérations du 29 juillet 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés a décidé de nommer aux fonctions de Co-Gérant, sans détermination de durée à compter du 29 juillet 2011, Mademoiselle DAUDON Séverine Laëticia Frédérique, demeurant à PORTICCIO (Corse du Sud), Les Hauts de la Résidence du Golfe, 107, Allée des Passants.

Pour avis, le gérant.

32

MAEVA IMMOBILIERSociété Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège : Résidence Pietralba Bât. D3
20090 Ajaccio - Ajaccio : D 400 794 517

Suivant décision collective ordinaire des associés du trente décembre deux mille dix, Mme Sadok Patricia épouse Marras, Résidence Pietralba, Bât. D3, 20090 Ajaccio, a été nommée gérante en remplacement de Mme Courin Jeanne, Avenue du Mont Thabor, Résidence La Pinède, 20090 Ajaccio, démissionnaire, à compter du 01/01/2011.

RCS : Ajaccio

Pour avis,

14

IKM IGNACE ET FILSSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €
Nouveau Siège social : Lieu dit RIBAROTI
20167 SARROLA CARCOPINO
RCS Ajaccio N°: 514 878 362

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/11, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social **Lieu dit RIBAROTI à SARROLA CARCOPINO** à compter du 01/08/11 et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts.

Ancien Article 4 des statuts :

Le siège social est fixé à 1, Avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20090 AJACCIO.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire et en tout autre lieu en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés.

Nouvel Article 4 des statuts :

Le siège social est fixé Lieu dit RIBAROTI à SARROLA CARCOPINO.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire et en tout autre lieu en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés

La gérance,

06

BRULERIE CORSICASociété par actions simplifiée
Au capital de 152.000 euros
Siège social : Lieu-dit Furone
Zi de Baléone - Afa - 20167 Mezzavia (Corse)
045 720 059 RCS Ajaccio

Par décision en date du 30 juin 2011 l'associé unique :

- Renouvelle le mandat de Président de Monsieur Alessandro FIORAVANTI pour une durée venant à expiration à l'issue de la réunion venant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- Nomme en qualité d'administrateur Monsieur Jean Luc ROLLAND en remplacement de Monsieur Gilles ROLLAND pour une durée d'un an.

- Renouvelle pour un an les mandats d'administrateurs de Messieurs Alessandro FIORAVANTI et Stefano TROMBETTI. Les formalités seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Pour avis - Le Président

69

ORGASociété à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège : 17, rue du Cardinal Fesch
20000 Ajaccio - 479 540 510 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2010 à 14 heures, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Serge Orenqa, demeurant 10, Résidence les Candilelli, 20166 Porticcio, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2010 à 15 heures, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

41

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
32, boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Tel : 04. 95. 37. 64. 79 - Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Par AGE en date du 15 juillet 2011, les associés de la société "LECCI BAT", SARL au capital de 7500 €, dont le siège est situé Chez Mme NATUCCI - Vigna Piana - 20137 LECCI (RCS AJACCIO 521 382 366), ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Philippe SANTO-ROUMANO, demeurant Vigna Piana, 20137 LECCI. Le siège de la liquidation est fixé à Vigna Piana, 20137 LECCI. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

13

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
L'OLIVIER BLEU**SCI au capital de 1.000 €
Siège social : Rue des Oliviers
20137 PORTO VECCHIO
B 382 807 618 RCS Greffe Ajaccio**Transfert du siège social**

Aux termes de l'assemblée extraordinaire des associés en date du 31 Décembre 2010 les associés ont décidé de transférer le siège social au **lieu dit Alzu di Gallina, A PORTO VECCHIO**. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Le siège social est fixé à PORTO VECCHIO, Rue des OLIVIERS

Nouvelle mention : Le siège social est fixé à PORTO VECCHIO, Ldt Alzu di Gallina

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio

Pour avis,

30

PAVIDDONUSociété Civile Immobilière
Au capital de 800,00 euros
Siège : Lieu-dit Pavellone
Route de Palombaggia - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 351 419 387

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 juillet 2011, les associés de la SCI PAVIDDONU, ont procédé à une réduction du capital social d'un montant de 762,24 euros puis ont procédé à une augmentation de capital d'un montant de 37,75 euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital : 1524,49 euros

Nouvelle mention :

Capital : 800,00 euros

45

« RAZZA »Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : Immeuble Altu mare
Chemin du Rotagholo - 20166 Porticcio
RCS d'Ajaccio N° 513 222 125**AVIS DE DISSOLUTION**

L'Assemblée générale du 21 juin 2011 à 16H00 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2010. Audrey ANTONA demeurant à Porticcio (20166) Agosta Plage, Lieut dit Rotagholo, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société, où toutes les correspondances doivent être adressées. Le dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

28

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio (Corse du Sud), du 22 juillet 2011, enregistré à Ajaccio, RD le 28 juillet 2011, bordereau 2011/525, case n°14, il a été constitué une Société Civile Particulière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : «SCP ZELLER»

Capital : 88.677 euros, dont 88.588 euros, d'apports en nature et 89 euros d'apports en numéraire

Siège : Ajaccio (Corse du Sud), 13, rue Forcioli Conti

Durée : 99 ans

Objet : La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières ; toutes opérations financières quelconques

Gérant : Monsieur Zeller Julien Robert Henri, demeurant à Paris (75020), 22, rue des Paillons,

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis, le gérant.

50

LE LAMPAROSociété par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Quai du Premier Bataillon de Choc, 20200 BASTIA
523 770 865 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 07/07/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée LE LAMPARO a décidé de transférer le siège social Quai du Premier Bataillon de Choc, 20200 BASTIA au **2, Avenue Maréchal SEBASTIANI - 20200 - BASTIA** à compter du 07/07/2011 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

51

LA TOUR GENOISESociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.050.000 euros
porté à 1.122.600,00 euros
Siège social : HOTEL LE PINARELLO
20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO
448 775 338

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 30 juin 2011, enregistrée à la recette des impôts de PORTO VECCHIO le 29 juillet 2011, bordereau 266/2011, case 2, a décidé d'augmenter le capital social de 72.600,00 euros par l'incorporation directe des comptes courants d'associés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à un million cinquante mille euros (1.050.000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à UN MILLION CENT VINGT DEUX MILLE SIX CENTS EUROS (1.122.600,00 euros)

Pour avis - La Gérance

39

sarl osteria u russucciuSARL au capital de 300 Euros
Id alza via, rte de la restonica,
20250 corte - 523875409 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2011 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, personne morale Gambini Antoine, pour sa gestion et déchargé de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

15

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat - Résidence Paoli
22, Rue César Campinchi, 20200 BASTIA

VENTE AUX ENCHÈRES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques des immeubles suivants :
SUR LA COMMUNE DE BASTIA : Haute-Corse
Dans un ensemble immobilier cadastré Section AO n° 85, Rue Chanoine Letteron, le Lot 43 consistant en un appartement au 2ème étage .
OCCUPATION : occupants sans droit ni titre
A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia (Haute-Corse)

Le **JEUDI 29 SEPTEMBRE 2011 A 11 HEURES**

Mise à prix :

• **LOT UNIQUE** :QUINZE MILLE EUROS (15.000 €)

VISITE : MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2011 de 11 à 12 Heures

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia sous le sous le n°11/00014

16

COMMUNE DE ROGLIANO

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉ EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Fourniture

Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :
Commune de Rogliano - 20247 Rogliano

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de la Commune de Rogliano

Objet du marché : Fourniture d'un chariot automoteur (ber) pour le transport des bateaux de plaisance

Lieu de mise à disposition du dossier de consultation :

Mairie de Rogliano - 20247 Rogliano - Tel : 04 95 35 42 04

Mail: mairiederogliano@orange.fr

Critère de choix :

- prix : 70 % - délai de livraison : 30 %

Date limite de réception des offres : 9 Septembre 2011 à 12 Heures.

Adresse de livraison : Port de Plaisance de Macinaggio - 20248 Macinaggio

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 août 2011.

73

COMMUNE D'ALERIA

AVIS D'INFORMATION

APPEL D'OFFRES DECLARE SANS SUITE

Le Maire de la commune d'Aléria, informe :

La Commission d'Appel d'offres de la commune a déclaré sans suite l'appel d'offres publié le 24/06/2011 concernant : (Travaux) Restauration de l'Eglise San Marcello
Tranche conditionnelle n°1

Lot n°02 - Electricité - Chauffage

Un nouvel appel d'offres sera prochainement publié.

Transmis à la publication le 02/08/2011

Le Maire, A. FRATICELLI.

22

ATTESTATION D'AUTORISATION TACITE

Le Préfet de Haute-Corse atteste que :

Monsieur Laurent MAURIZZI, agissant en qualité de gerant de la SCI FRATTA, 20230 San Giuliano, a déposé au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de la Haute-Corse, le 11 mai 2011, un dossier de demande de modification substantielle d'un projet en cours de réalisation (extension d'un ensemble commercial) liée à une modification de surface de vente à apporter à la galerie marchande de l'établissement Leclerc sur la commune de San Giuliano.
En l'absence de notification d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial dans le délai de deux mois prévu à l'article L.752-14 du Code de commerce, l'autorisation sollicitée par la SCI FRATTA a été tacitement accordée le 11 juillet 2011.

Cette attestation sera affichée pendant un mois à la Mairie de San Giuliano, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Corse.

Fait à Calvi,
Pour le Préfet et par délégation,
Le **Sous-Préfet** de Calvi.

Email....

al@informateurcorse.com

19

LA SCP MORELLI MAUREL et Associés

DIAMANT III, 2 avenue de Paris, 20000 AJACCIO

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance.

JEUDI 16 SEPTEMBRE 2011 à 8 HEURES 30

Corse du Sud - commune d'APPIETTO. lieu dit « Vieux Hameau de Piscia Rossa », la parcelle cadastrée B 439 (16 a 56 ca), et les constructions y édifiées (maison d'un rez-de-chaussée de plein pieds, d'environ 90 m² cuisine avec espace barbecue extérieur, séjour, couloir, 2 chambres, salle de bain, wc.

(Ces biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au greffe du Juge des Saisies Immobilières d'Ajaccio et au Cabinet de la S.C.P.A « Morelli Maurel & Associés », pour consultation).

MISE A PRIX :40.000,00 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés ", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A." Morelli Maurel et Associés", 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

Fait et rédigé à AJACCIO,
le 2 août 2011
Pour extrait,

35

LA SCP MORELLI MAUREL et Associés

DIAMANT III, 2 avenue de Paris, 20000 AJACCIO

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance.

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011 à 8 HEURES 30

Corse du Sud - commune d'Ajaccio «Saint Joseph», la parcelle cadastrée AK 124 (14a 80) et les constructions y édifiées.

Soit une villa de bonne qualité - rez-de-jardin - garage d'environ 100m² et un appartement F3 d'environ 60m² - rez-de-chaussée haut ; bel appartement d'environ 160m² (hall, bureau, cuisine, salle à manger - salon, avec belle cheminée, dégagement, 4 chambres, 2 salles de bains).

(Ces biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au greffe du Juge des Saisies Immobilières d'Ajaccio et au Cabinet de la S.C.P.A « Morelli Maurel & Associés », pour consultation).

MISE A PRIX : 60.000,00 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés ", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A." Morelli Maurel et Associés ", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

Fait et rédigé à AJACCIO,
le 2 août 2011
Pour extrait,

33

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUM'ORBU

Le Maire de la commune de Prunelli di Fiumorbu, communique :
Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2003, reçu en Préfecture le 27 janvier 2003, il a été décidé d'instituer un droit de préemption urbain, sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U du P.L.U.

Le Maire,
Pierre SIMEON de BUOCHBERG
Conseiller Général.

No tre
site

www.corse-information.info



Département de la Haute-Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Département de la Haute-Corse

Correspondant : M. Filippi Antoine, Rond point du Maréchal Leclerc,
20405 Bastia cedex 9, tél. : 04 95 55 55 55, télécopieur : 04 95 55 02 37,
courriel : afillippi@cg2b.fr,
adresse internet : http://www.cg2b.fr,
adresse internet du profil acheteur :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

• Services généraux des administrations publiques
Objet du marché : Fourniture et livraison d'objets promotionnels pour les services du Département de la Haute-Corse

Type de marché de fournitures : Achat

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

• **Objet principal** : 39294100

Lieu de livraison : Haute-Corse

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre

Caractéristiques principales :

• **Des variantes seront-elles prises en compte** : non

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Marché traité à prix global et forfaitaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
• Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
• Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

• Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

• Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

• Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

• Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

• Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

• Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

• Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

• Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Caractère esthétique et fonctionnel (50 %)
- Prix (30 %)
- Délai de livraison (20 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 24 août 2011 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 01SRECA2011

Renseignements complémentaires : Le pouvoir adjudicateur négociera les offres dans toutes leur composantes.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02 août 2011

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Département de la Haute-Corse DID

Direction des Interventions Départementales - Service des Relations Economiques Culturelles et Associatives - Rond point du Maréchal Leclerc de Hauteclouque,
20405 Bastia Cedex 9, tél. : 04 95 55 58 05,
courriel : vvalentini@cg2b.fr, adresse internet : http://www.cg2b.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia cedex 9,

adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_9qAKUAWt4H

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Département de la Haute-Corse, Service juridique et Commande Publique Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia Cedex 9, tél. : 04 95 55 55 55, courriel : afillippi@cg2b.fr, adresse internet : http://www.cg2b.fr

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Sous pli fermé avec mention "MAPA OBJETS PROMO". Remise sur place contre récépissé ou par courrier recommandé avec avis de réception.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia, tél. : 04 95 32 88 66, télécopieur : 04 95 32 38 55, courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr, adresse internet : http://www.ta-bastia.juradm.fr,

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 01 Textile

Textile

Etendue ou quantité : Mini : 17.050 euro (s) HT/ Maxi : 63.850,00 euro (s) HT

Lot(s) 02 Hygiène du sport

Hygiène du sport

Etendue ou quantité : Mini : 17.050 euro (s) HT/ Maxi : 26.000,00 euro (s) HT

Lot(s) 03 Bagagerie

Bagagerie

Etendue ou quantité : Mini : 16.450 euro(s)HT/ Maxi : 24.150,00 euro (s) HT

Lot(s) 04 Papeterie

Papeterie

Etendue ou quantité : Mini : 12.500 euro (s) HT/ Maxi : 17.500,00 euro (s) HT

Lot(s) 05 Technologie/Informatique

Technologie/Informatique

Etendue ou quantité : Mini : 15.000 euro (s) HT/ Maxi : 24.000,00 euro (s) HT

Lot(s) 06 Outils

Outils

Etendue ou quantité : Mini : 3.000 euro (s) HT/ Maxi : 4.000,00 euro (s) HT

Lot(s) 07 Gadgets

Gadgets

Etendue ou quantité : Mini : 4.100 euro (s) HT/ Maxi : 5.200,00euro (s) HT

Lot(s) 08 Porte-clefs

Porte-clefs

Etendue ou quantité : Mini : 2.200 euro (s) HT/ Maxi : 3250,00 euro (s) HT

Lot(s) 09 Gobelets

Gobelets

Etendue ou quantité : Mini : 2.250 euro(s) HT/ Maxi : 3.000,00 euro (s) HT

Lot(s) 10 Supports de communication

Supports de communication

Etendue ou quantité : Mini : 16.800 euro (s) HT/ Maxi : 21.300,00 euro (s) HT

ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011 à 8 HEURES 30

• **Corse du Sud - Commune de SARROLA CARCOPINO**, lieudit « Pernicaggio », la parcelle cadastrée C 1138 (20a) et les constructions y édifiées.

Soit une maison d'environ 90m² (cuisine, salle à manger, deux chambres, 1 chambre en mezzanine, salle de bain, W.C.).

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, au procès verbal descriptif dressé par Huissier, au dire d'information, documents déposés au Greffe du Juge des Saisies Immobilières et au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et associés ", pour consultation).

MISE A PRIX :150.000.00 euros.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJaccio,

• Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO, le 1er août 2011

Pour extrait,

LA SCP MORELLI MAUREL et Associés

DIAMANT III, 2 avenue de Paris, 20000 AJACCIO

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'AJaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance,

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011 à 8 HEURES 30

Département de la Corse du Sud • commune de COTI CHIAVARI, en l'ensemble immobilier « Lotissement Tour de la Castagna », la parcelle cadastrée H 689 (25a - lot 14 du lotissement) non bâtie.

(Biens plus amplement décrits aux documents hvpothécaires et cadastraux, d'urbanisme, et au procès verbal descriptif dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", pour consultation).

MISE A PRIX :35.000.00 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés ", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit ou Barreau d'AJaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés ", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO, le 1er août 2011 - Pour extrait,

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES Commune d'ALERIA

PROJET DE RESTAURATION ET MISE EN VALEUR
D'UNE ANCIENNE STATION DE POMPAGE
SUR LE SITE DE « DEL SALE »

(projet poursuivi par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres)

2ème parution,

DURÉE DES ENQUÊTES : (arrêté préfectoral du 6 juin 2011)
Du vendredi 5 août 2011 au mardi 6 septembre 2011 inclus.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEUX DE DEPOT DU DOSSIER :

* Mairie d'Aleria

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Gilbert Chiarelli, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent en mairie d'Aleria, pour recevoir les observations du public :

- le vendredi 5 août 2011, de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 12 août 2011, de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 6 septembre 2011, de 14 heures à 17 heures.

Toutes observations relatives aux enquêtes publiques pourront également lui être adressées par écrit, à la mairie d'Aleria.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. le Délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, 3, rue Luce de Casabianca 20200 Bastia - Tél : 04.95.32.38.14.

A l'expiration des enquêtes, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie d'Aleria pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service de l'environnement et du développement durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Maître Nelly LABOURET

Avocat au Barreau de Bastia - 7, Boulevard de Gaulle - 20200 Bastia

A LA REQUÊTE DE :

Madame Josiane WILQUET, née le 6 août 1960 à SPA (Belgique), demeurant et domiciliée à 20244 SAN LORENZO CARTICASI.

Créancier poursuivant, ayant pour avocat constitué Maître Nelly LABOURET - 7, boulevard de Gaulle - 20200 BASTIA.

VENTE AUX ENCHÈRES

Sur la **Commune de MOLTIFAO (HAUTE-CORSE)**, un terrain à bâtir cadastré Section G N° 659 d'une contenance de 972 m², formant le lot n° 23 du Lotissement Communal de MOLTIFAO.

Devant le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de BASTIA (HAUTE-CORSE)

LE JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011 à 11 HEURES.

MISE A PRIX : DIX MILLE EUROS (10.000 €)

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de BASTIA.

SPORTING CLUB DE BASTIA

Société Anonyme Sportive Professionnelle
Au capital de 40.000 euros

Siège social : Stade Armand Cesari
20600 Furiani - Bastia B 412 045 122

- Du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2011,

- Du procès-verbal du Président du Conseil d'Administration du 3 juin 2011, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 180.000 euros par émission de 2250 actions nouvelles de numéraire et porté de 40.000 euros à 220.000 euros.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de 40.000 euros.

Il est divisé en 500 actions de 80 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de 220.000 euros.

Il est divisé en 2750 actions de 80 euros.

Le Président,

TOTAL CORSE

SAS au capital 1.395.979 €
RCS Bastia n° 662 054 188

Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA

AVIS DE PROLONGATION DE SOUS-LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 04/02/2010, la convention de sous-location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL «ALGAJOLA » situé à CORBARA - 20253 Relais du Monolithe, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° B 662 054 188, à Monsieur MAGNOSI David, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 422 868 406, a été reconduite pour une durée de un an, à compter du 1er octobre 2009.



François GRIMALDI Paulin SANTONI

Notaires Associés
Zone Industrielle de Migliacciaru
Boîte Postale 44
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paulin SANTONI, Notaire associé à PRUNELLI DI FIUMORBO le 26 JUILLET 2011 enregistré à SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 29 juillet 2011 bordereau N°2011/888, case 1.

Madame Camille Dominique Joséphine VALENTINI, Commerçante, veuve, non remariée, de Monsieur Georges Alex MARTIN, demeurant à VENTISERI (Haute-Corse) RN 198.

Et Madame Marie-Flore MARTIN, militaire, épouse de Monsieur Maxime Jean PAYAN demeurant à VILLEFRANCHE SUR MER (Alpes-Maritimes) 322, Chemin du Lazaret - Résidence Le Rochambault, Bat D3 - Appart 340.

ONT CEDE A :

La Société dénommée GALATELA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000,00 € ayant son siège social à VENTISERI (Haute-Corse) vix identifiée sous le numéro SIREN 532712890 RCS BASTIA.

Un fonds de commerce de RESTAURATION connu sous le nom de Camille et Georges situé et exploité à 20240 VIX Commune de VENTISERI, avec tous les éléments corporels et incorporels y attachés notamment le droit au bail pour le temps qui en reste à courir, des locaux où s'exploite le fonds.

Pour lequel fonds Madame Veuve MARTIN est immatriculée au registre du commerce de BASTIA, sous le numéro 2002 A 27, numéro SIREN 332 152 438 et au Répertoire des entreprises et des établissements et des études économiques sous le numéro SIRET 33215243800039.

Moyennant le prix de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour VINGT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (26.965,00 €)

- aux éléments corporels pour TREIZE MILLE TRENTE-CINQ EUROS (13.035,00 €)

Propriété au jour de l'acte,

Prise de possession à compter rétroactivement du 10 juin 2011.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Paulin SANTONI, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

Signé Maître **Paulin SANTONI**,
Notaire

SOLABIOS INVEST 1

Société par actions simplifiée
Au capital variable minimum de 500 euros
Siège : 12, Quai des Martyrs, Imm. Marevista,
BP 122 - 20292 Bastia
518 557 038 RCS Bastia

Monsieur Frédéric Errera, Président, de la SAS SOLABIOS INVEST 1, demeurant, 4, rue des Citronniers, Le Mirabel, 98000 Monaco.

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 25 mai 2011, il résulte que :

Le siège social a été transféré à **29, Boulevard de Courcelles, 75008 Paris**, à compter du 25 mai 2011.

L'article «Siège social», des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DIRECTEUR MONSIEUR ROLAND VIALLE

Société d'exercice libéral à Responsabilité Limitée au capital de 640.000 euros
Siège social : Immeuble Santa Maria
- Lupino - 20600 BASTIA
R.C.S Bastia : D 328 602 115

SEL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DIRECTEUR MONSIEUR ARMAND DUSSOL

Société d'exercice libéral à Responsabilité Limitée au capital de 8000 euros
Siège social : Résidence Les Asphodèles
Bât C - Quartier de L'Annonciade
20200 BASTIA - R.C.S. Bastia : D 408 587 244

AVIS DE PROJET DE FUSION

PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SEL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES

DE BIOLOGIE MEDICALE DIRECTEUR

MONSIEUR ARMAND DUSSOL

PAR LA SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL

DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES

D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

DIRECTEUR MONSIEUR ROLAND VIALLE

1. Evaluation de l'actif et du passif de la

SEL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DIRECTEUR MONSIEUR ARMAND DUSSOL dont la transmission à la SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DIRECTEUR MONSIEUR ROLAND VIALLE est prévue :

- Montant de l'actif : 459.333 €

- Montant du passif : 209.333 €

- Montant de l'actif net : 250.000 €

2. Augmentation du capital de la

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DIRECTEUR MONSIEUR ROLAND VIALLE, absorbante au titre de l'absorption de la SEL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DIRECTEUR MONSIEUR ARMAND DUSSOL, absorbée :

60.384 euros.

3. Rapport d'échange des droits sociaux :

Il sera attribué 3774 parts nouvelles de 16 euros chacune de LA SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBERAL DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DIRECTEUR MONSIEUR ROLAND VIALLE, absorbante pour 500 parts de 16 € chacune de la SEL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DIRECTEUR MONSIEUR ARMAND DUSSOL absorbée.

4. Montant prévu de la prime de fusion : 189.616 euros

5. Dépôts du projet de fusion : Le projet de fusion établi le 2 mai 2011 a été déposé le 8 juillet 2011 (Société absorbante) et le 1er août 2011 (société absorbée), au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Par décision unanime en date du 20 juillet 2011, les associés de la société PAOLI CONSTRUCTIONS, SARL au capital de 5000 euros dont le siège social est à PRUNO (20213) - Pruno (502914344 RCS BASTIA) ont décidé de nommer Mademoiselle Pascale ALBERTINI demeurant à PRUNO (20213) - Place de l'Eglise en qualité de nouvelle gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Paul PAOLI démissionnaire.



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Département de publication : 20A

Annonce No 11-120545 - **Fournitures**

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports, Direction des Routes, Service de l'exploitation des Routes de Corse du Sud, 22, cours Grandval - B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, tél. : 04-95-51-69-22, télécopieur : 04-95-70-38-28, courriel : ser2a@contact-corse.fr. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : fourniture de matériel d'entretien et de maintenance pour les besoins des Services de l'exploitation des Routes de Corse.

Type de marché de fournitures : achat.

CPV - Objet principal : 19000000.

Lieu de livraison : m de Corse.

Code NUTS : FR.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales : il s'agit de procéder à l'achat de matériel d'entretien et de maintenance pour les besoins des Services de l'exploitation des Routes de Corse. Ces fournitures sont nécessaires aux Services de l'exploitation des Routes de Corse afin que ceux-ci remplissent leurs missions essentielles liées à l'entretien et l'exploitation du réseau routier national.

Le marché est décomposé en deux lots par zone géographique qui seront traités par marché séparé :

Lot 1 : Corse du Sud

Lot 2 : Haute-Corse

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : il s'agit de procéder à l'achat de matériel d'entretien et de maintenance : aérosols, balais, bûches, brouettes, bobines de fil, cadenas, chevilles, engrais, pelles, limes, pioches, scies, râtaux, vis, houes, etc.

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante pour chacun des deux lots :

Première période : 4000,00 euros (H.T.) minimum - 24.000,00 euros (H.T.) maximum ;
Reconduction no 1 : 4000,00 euros (H.T.) minimum - 24.000,00 euros (H.T.) maximum ;
Reconduction no 2 : 4000,00 euros (H.T.) minimum - 24.000,00 euros (H.T.) maximum ;
Reconduction no 3 : 4000,00 euros (H.T.) minimum - 24.000,00 euros (H.T.) maximum ;
Nombre de reconductions éventuelles : 3.

Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : le marché est un marché à bons de commande passé pour une période allant de la date de notification à date anniversaire. Il est reconductible 3 fois, par période de 1 An, pour une durée maximale de 4 Ans. Le titulaire du marché ne pourra pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article 16 du Code des marchés publics. L'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché. Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 1.e.r octobre 2011.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent : le règlement des dépenses se fera par virement bancaire conformément à l'article 86 du CMP. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la ctc. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours. Les prix du présent marché sont révisables par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-vi-1 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : respect des dispositions des articles 43, 44 et 45 du CMP.

Situation juridique - références requises :

- Pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants : Une lettre de candidature (modèle Dc1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf dans cette déclaration le signataire déclare, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

- pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle Dc2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf) :

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire Dc1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement produit, en annexe du Dc2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé Noti2).

Capacité économique et financière - références requises : déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Ces données sont à reporter dans le Dc2

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

- références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics, concernant les interdictions de soumissionner.

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix : 55 % ;

- valeur technique : 25 % ;

- délai de livraison : 20 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 19 septembre 2011, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : Affaire no 11S0150.

Renseignements complémentaires : voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex 1.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - direction des Affaires Juridiques, 22 Cours Grandval B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante : "Affaire no 11s0150 - fourniture de matériel d'entretien et de maintenance pour les besoins des Services d'exploitation des Routes de Corse - ne pas ouvrir".

L'Enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Collectivité Territoriale de Corse - service courrier - 22 Cours Grandval - ajaccio

Ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

Collectivité Territoriale De Corse - Service Courrier

22 Cours Grandval - B.P. 215 - 20187 Ajaccio Cedex

Par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 août 2011.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : service de l'exploitation ndes Routes de Corse du Sud, 22, cours Grandval - B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1, courriel : contactser2a@ct-corse.fr.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot(s) 1. - fourniture de matériel d'entretien et de maintenance pour les besoins des Services d'exploitation des Routes de Corse - lot no 1 - corse du Sud.

Il s'agit de procéder à l'achat de matériel d'entretien et de maintenance : aérosols, balais, bûches, brouettes, bobines de fil, cadenas, chevilles, engrais, pelles, limes, pioches, scies, râtaux, vis, houes, etc... : voir "caractéristiques principales".

C.P.V. - Objet principal : 19000000.

Lot(s) 2. - fourniture de matériel d'entretien et de maintenance pour les besoins des Services d'exploitation des Routes de Corse - lot no 2 - haute-Corse.

Il s'agit de procéder à l'achat de matériel d'entretien et de maintenance : aérosols, balais, bûches, brouettes, bobines de fil, cadenas, chevilles, engrais, pelles, limes, pioches, scies, râtaux, vis, houes, etc... : voir "caractéristiques principales".

C.P.V. - Objet principal : 19000000.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 11S0150

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse Direction des Routes 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

Siret : 23200001800019

Classe de profil : Région

Classification des produits : • Produits métallurgiques

12

SARL SJ20

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623 euros
Siège : Route des Sanguinaires
Espace Santa Lina
20000 Ajaccio (Corse)
441140746 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 Juillet 2011, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Les mentions antérieurement publiées sont ainsi modifiées :

Forme : Société par actions simplifiée
Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

NOUVEAUX ORGANES DE GESTION : Président :

- Monsieur JEROME GARCERAN, demeurant à AJACCIO (Corse) route DES SANGUINAIRES, Les Grenadine 2 Résidence des Iles.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées

Dépôt légal au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal.

55

CORSABAIL

S.A. au capital de 2.475.000 euros
Siège social : 6, Avenue de Paris
Résidence Diamant III
20000 Ajaccio
Immatriculation : R.C.S. AJACCIO 329 219 968

AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMÉRAIRE

Aux termes d'une délibération en date du 26 mai 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CORSABAIL a décidé d'augmenter le capital social de la société par apport en numéraire de 275.000 euros (deux cent soixante quinze mille euros) pour le porter de 2.200.000 euros à 2.475.000 euros, par l'émission de 50.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5,50 euros chacune.

Aux termes du Procès Verbal en date du 28 juillet 2011 le Conseil d'Administration a constaté que l'augmentation de capital d'un montant de 275.000 euros a été intégralement souscrite et qu'elle est réalisée.

En conséquence, le Conseil d'Administration constate que la modification de l'article 6 des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2011 est définitive, ledit article étant désormais libellé comme suit :

Article 6 - Capital social
Ancienne mention : Deux millions deux cent mille euros (2.200.000 €) ; Il est divisé en 400.000 actions de même catégorie de 5,50 € chacune, entièrement libérées.

Nouvelle mention : Deux millions quatre cent soixante quinze mille euros (2.475.000 €).

Il est divisé en 450.000 actions de même catégorie de 5,50 € chacune, entièrement libérées.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal d'AJaccio.

Pour avis,
Le Président du Conseil d'Administration.

08

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 30 juin 2011 à Bastia, enregistré le 28 juillet 2011 bordereau N°2011/873, case n°11, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI DIAMONDS**
Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE D'ACQUISITION DE TERRAINS CONSTRUCTIONS MISE EN VALEUR PAR LOCATION OU PAR VENTE

Capital social : 300 euros
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Gérant : Mademoiselle GRISONI Stéphanie de nationalité française, célibataire, née le 13 juin 1983 à Bastia (Haute Corse), demeurant 16, Strada di l'Onda, 20620 BIGUGLIA

Siège social : CASATORRA - RN 193 - 20620 BIGUGLIA

Objet : La société a pour objet la propriété, l'administration et l'exploitation par vente, bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Clause relative aux parts sociales : dispense d'agrément pour les cessions aux associés, conjoints, ascendants et descendants.

Agrément des associés représentant les deux tiers des parts sociales dans tous les autres cas.

Exercice social : commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis Le gérant

44

RAZZA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 5.000 €
Siège social : Immeuble Altu mare
Chemin du Rotagholo - 20166 Porticcio
RCS d'AJaccio N° 513 222 125

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée générale du 21 juin 2011 à 16H30 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus à Audrey ANTONA de son mandat de liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2010. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio

59

Société d'Exploitation
Taille de Pierre SETP
SARL au capital de 7622,45 €
Moriani-Plage
20230 San Nicolao
338 762 594 R.C.S. Bastia

du 26/06/2011 a : décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nomme liquidateur M. BODIN PIERRE, 18 RUE HOCHÉ, 85400 LUCON et fixe le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance est à adresser chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de Bastia

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
CIE INFOGREFFE 336 985 718 RCS PARIS

www.infogrefe.fr
L'information légale sur les entreprises
(bilans, états d'endettement...)
PAR INTERNET 3617 infogrefe
PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

03

VBS VALINCO BOAT SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 90.000 euros
Siège social : Lieu-dit Piatana - 20113 Olmeto

AVIS DE PUBLICITE

Suivant acte sous seing privé en date du 25 juillet 2011 à OLMETO, Monsieur et Madame Simon POGGIONOVO, demeurant Les Cannes 20113 OLMETO, ont fait apport à la Société VBS VALINCO BOAT SERVICES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 90.000 euros, dont le siège est LIEUDIT PIATANA 20113 OLMETO, d'un fonds artisanal de « réparation et maintenance navale », exploité lieudit PIATANA, 20113 OLMETO et pour lequel Monsieur Simon POGGIONOVO est immatriculé au Répertoire des Métiers de la Corse du Sud sous le numéro 490299773 RM 02A.

Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de quatre-vingt neuf mille euros (89000,00 euros).

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er août 2011.

Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à Monsieur Simon POGGIONOVO, de 890 parts sociales de la Société VBS VALINCO BOAT SERVICES.

La Société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 1er août 2011 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte. Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour insertion,

46

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date à Ajaccio du 03/08/11, il a été constitué une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ASEP AJACCIO**
Siège social : 2 rue du Docteur Versini 20000 Ajaccio

Capital social : 1000 €

Objet : La création, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous établissements de salons de coiffure, parfumerie, cosmétique, articles fantaisie de mode et de beauté, toutes activités connexes ou complémentaires

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Admission aux assemblées : application des règles légales et statutaires. Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément des cessionnaires d'actions : par les associés statuant à la majorité des droits de vote existants

Président : Mlle Anne-Sophie ROSSI demeurant Villa Tamaris 12 allée des Mouettes, Résidence du Golfe, 20166 PORTICCIO

La société sera immatriculée au RCS d'AJaccio.

40

Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
32, boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Tel : 04. 95. 37. 64. 79 - Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Par AGE en date du 27 juin 2011, les associés de la société AUTOCARS FIGARELLA, SARL au capital de 84.500 €, dont le siège est à VILLE DE PIETRABUGNO (20200) - Toga - (RCS BASTIA 402 283 196), ont décidé de nommer Madame Céline FIGARELLA épouse FABIANI, demeurant à BIGUGLIA (20620), Lotissement Bevinco, n° 48, en qualité de gérante pour une durée indéterminée à compter du 1er juillet 2011, en remplacement de Monsieur Félicien FIGARELLA démissionnaire. Lors de la même AGE les associés ont décidé de procéder à la refonte totale des statuts.
Mention sera faite au RCS de Bastia

61

Cabinet GOUTAGNY - B.E.F.J

Avocats - BP 30528 - 73005 Chambéry

« ACADEMIE DES NEIGES »,

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 498 701.97 €
Siège social : GROSSETO-PRUGNA (Corse),
Porticcio, Résidence Tinerella n°15,
401 819 453 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'A.G.O.E. du 21/02/2011 et de l'A.G.E. du 30/05/2011, la collectivité des associés a décidé une réduction de capital social d'une somme de 528.093.12 € ; ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital :
Ancienne mention : 1.026.795.09 €
Nouvelle mention : 498 701.97 €

Pour avis, La Gérance.

09

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 18 juillet 2011 à Bastia, enregistré le 28 juillet 2011 bordereau N°2011/873, case n°11, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI GIORGINA ET JEAN GIORGI**

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE D'ACQUISITION DE TERRAINS CONSTRUCTIONS MISE EN VALEUR PAR LOCATION OU PAR VENTE

Capital social : 1000 euros

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Gérant : Madame GIORGI Giorgina de nationalité française, née le 30 octobre 1955 à MENTON (Alpes Maritimes 06), demeurant lotissement Castellaccio, 20220 MONTICELLO

Siège social : Lotissement Castellaccio, 20220 MONTICELLO.

Objet : La société a pour objet la propriété, l'administration et l'exploitation par vente, bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Clause relative aux parts sociales : dispense d'agrément pour les cessions aux associés, conjoints, ascendants et descendants.

Agrément des associés représentant les deux tiers des parts sociales dans tous les autres cas.

Exercice social : commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis Le gérant



58

Département de la Haute-Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Département de la Haute-Corse

Correspondant : M. Filippi Antoine, Rond point du Maréchal Leclerc,
20405 Bastia cedex 9,
tél. : 04 95 55 55 55, télécopieur : 04 95 55 02 37,
courriel : afillippi@cg2b.fr,
adresse internet : <http://www.cg2b.fr>,
adresse internet du profil acheteur :
<https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

• Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Fourniture, installation, maintenance et mise à jour d'un outil de modélisation et de diffusion web en 3D du Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée pour le Département de la Haute-Corse

Type de marché de fournitures : Achat**Catégorie de services** : 11**Lieu de livraison** : Département de la Haute-Corse

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur

• Valeur estimée (HT) : 131000 euros (Euros)

Caractéristiques principales :

• **Des variantes seront-elles prises en compte** : non

• Fourniture, installation, maintenance et mise à jour d'un outil de modélisation et de diffusion web en 3D du Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée pour le Département de la Haute-Corse.

• **Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)** :

La durée du marché est fixée à 4 ans. Minimum : 45.000 euro(s) HT / maximum : 145.000 euro(s) HT

Prestations divisées en lots : non**Durée du marché ou délai d'exécution** : 48 mois à compter de la notification du marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Marché faisant l'objet d'un financement à hauteur de 75 % au titre du programme de coopération Transfrontalière "Marittimo- It Fr - Maritime" 2007/2013. Projet COREM sous projet B. Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Marché traité à prix unitaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature** :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des

articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

• Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
 - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique
- Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :**
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
 - Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :
- Valeur technique (70 %)
 - Prix (30 %)

Type de procédure : Procédure adaptée**Date limite de réception des offres** : 25 août 2011 à 16 h 00**Délai minimum de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice** : 02SHCV2011**Renseignements complémentaires** : Le pouvoir adjudicateur négociera les offres dans toutes leurs composantes**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 01 août 2011**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus** : Département de la Haute-Corse DID

Direction des Interventions Départementales
Service de l'Habitat et du Cadre de Vie,
Rond point du Maréchal Leclerc de Hauteclouque,
20405 Bastia Cedex 9, tél. : 04 95 55 57 63,
courriel : pcerutti@cg2b.fr, adresse internet : <http://www.cg2b.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia cedex 9,

adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_6v570HGFQa**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés** : Département de la Haute-Corse,**Conditions de remise des offres ou des candidatures** : Remise des plis par l'intermédiaire de la plate forme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com>**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia, tél. : 04 95 32 88 66, télécopieur : 04 95 32 38 55, courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr, adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>,

57

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ : Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO - TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

2. OBJET DU MARCHÉ :

EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET DE LA MAISON DU DEVELOPPEMENT DE LA COSTA VERDE.

3. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants du CMP.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 9 LOTS SEPARÉS**LOT - Gros œuvre** : Le marché a été attribué à ENTREPRISE ALBERTINI CHRISTIAN pour un montant de : 364.812.52 euros H.T.**LOT - Cloisons, isolation faux plafonds** : Le marché a été attribué à SARL ROSSI FRERES PEINTURES pour un montant de : 48.460.00 euros H.T.**LOT - Etanchéité** : Le marché a été attribué à SARL ISOLA pour un montant de : 46.103.25 euros H.T.**LOT - Menuiseries aluminium** : Le marché a été attribué à A2 SARL ATELIER WAGNER pour un montant de : 36.346.23 euros H.T.**LOT - Menuiseries bois** : Le marché a été attribué à A2 SARL ATELIER WAGNER pour un montant de : 25.101.48 euros H.T.**LOT - Climatisation chauffage ventilation plomberie** : Le marché a été attribué à P.P.B SARL pour un montant de : 67.911.00 euros H.T.**LOT - Electricité** : Le marché a été attribué à SARL P.M.J.C pour un montant de : 66.311.00 euros H.T.**LOT - Serrurerie ferronnerie** : Le marché a été attribué à SARL SOCOFER pour un montant de : 18.140.00 euros H.T.**LOT - Peinture** : Le marché a été attribué à SARL PRIM pour un montant de : 23.946.00 euros H.T.**5. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION** : 2 AOÛT 2011.

LE PRESIDENT,
François BERLINGHI.

01

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBU

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MAPA N°06/2011

MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

1) Pouvoir adjudicateur :Commune de Prunelli di Fiumorbu, Abbazia,
BP 45 - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU**2) Mode de passation** :

Procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

3) Objet du marché :

Fourniture d'une classe numérique mobile

4) Lieu d'exécution : Ecole élémentaire de Morta, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU**5) Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation** :

Le DCE est téléchargeable sur le site Klekoon (profil acheteur) ou demandé auprès du secrétariat de la mairie (8H15-12H / 13H45 -17H) par mail, fax ou courrier.

6) Date limite de remise des offres : Le 26 août 2011 à 12h00**7) Justificatifs à produire** :

Se référer au règlement de la consultation.

8) Critères de jugement des offres : Les offres sont notées sur 20.

Les critères et leurs pondérations qui serviront à choisir l'offre économiquement la plus avantageuse seront :

1. Prix de la prestation : 40 %
2. Valeur technique des prestations : 40 %
3. Service après-vente et assistance technique : 20%

9) Adresse où les offres doivent être remises :Mairie Annexe
Abbazia - B.P 45
20243 Prunelli di Fiumorbu**10) Demande de renseignements complémentaires** :

Se référer au règlement de la consultation.

11) Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/07/2011

Le Maire, Pierre Siméon de BUOCHBERG



AVIS DE MARCHÉ

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval BP 215,
à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif
20187 AJACCIO CEDEX. Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215, à l'attention de Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, 20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Section II : Objet du marché

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Location du parc automobile de la Collectivité Territoriale de Corse

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Fournitures.

Location.

Lieu principal d'exécution : Lot 01 : AJACCIO-BASTIA - Lot 02 : AJACCIO- BASTIA.
Code NUTS FR83.

II.1.3) L'avis implique : Un accord-cadre .

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Un seul opérateur .

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

Location du parc automobile de la Collectivité Territoriale de Corse

II.1.6) Classification CPV : 34100000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour plusieurs lots.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options : Non.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 48 (à compter de la date d'attribution du contrat).

Informations sur les lots

LOT no01

INTITULÉ : Véhicules renouvelés tous les 12 mois

1) DESCRIPTION SUCCINCTE : Véhicules renouvelés tous les 12 mois Lot n°1 : 9 véhicules (minimum) , 27 véhicules (maximum)

2) CLASSIFICATION CPV : 34100000.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE

DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT no02

INTITULÉ : Véhicules renouvelés tous les 24 mois

1) DESCRIPTION SUCCINCTE : Véhicules renouvelés tous les 24 mois Lot n° 2 : 11 véhicules (minimum), 28 véhicules (maximum)

2) CLASSIFICATION CPV : 34100000.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE

DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Forme du prix : révisable

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont

remplies : Capacités techniques - Capacités financières - Capacités professionnelles .

III.2.3) Capacité technique :

III.2.4) Marchés réservés : Non.

Section IV : Procédure

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur

- Coût global (pondération : 50%)

- Valeur technique (pondération : 40%)

- Délai de livraison (pondération : 10%)

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

11S0189 .

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

14-09-2011 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Modalités de retrait des documents : sous format électronique sur le site internet de la collectivité. Autres renseignements complémentaires : Critères de jugement des offres : -Coût global(pondération : 50%) -Valeur technique (pondération : 40%) -Délai de livraison (pondération : 10%) Le critère " Coût global " sera apprécié au regard des sous-critères suivants : -coût total de la location des véhicules (40%) -montant des franchises d'assurance proposées (10%) Le critère Valeur technique sera apprécié au regard des sous-critères suivants : -caractéristiques des véhicules (11%); -localisation des lieux d'entretien (11%); -modalités de remplacement d'un véhicule immobilisé (11%); -qualité des services proposés et leur adaptabilité (5%) ; -services complémentaires proposés (2%). NB : La non transmission des informations permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre aura pour conséquence de noter zéro le critère relatif à la valeur technique de l'offre présentée

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Autres renseignements demandés : == Candidature ==

- Autres renseignements demandés : Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

- Autres renseignements demandés : La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

- Autres renseignements demandés : Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

- Autres renseignements demandés : La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12)

- Autres renseignements demandés : Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

- Autres renseignements demandés : Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

- Autres renseignements demandés : Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre

- Autres renseignements demandés : Outillage, matériel et équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des services

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano , 20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , 13282 Marseille

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , 20187 Ajaccio Cedex 1

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 01-08-2011

LA "CAS A MAT"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : GOLFE DE LAVA
20167 APPIETTO
RCS Ajaccio : 521 194 357

Aux termes d'une décision en date du 30 Juin 2011, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance

Suivant acte SSP en date du 25/07/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI STELLA**

Siège : Résidence San Pietro, A11, Avenue Santa Maria, à Calvi

Objet : Acquisition, propriété, location de tous immeubles...

Capital : 1000 euros - Durée : 70 ans

RCS : Bastia - Co-gérants : Monsieur Dominique Morati ; Mme Bernadette Morati, demeurant 11, rue Jean de la Fontaine à Epinal et Mademoiselle Morati Amandine, demeurant à Calvi, Résidence San Pietro, A12, Avenue Santa Maria.

KALLISTE NUMERIQUE

SARL au capital de 15245 euros
Siège social : Lotissement Michel Ange,
Zone Industrielle de Baléone
20167 AFA
434 279 303 RCS AJACCIO

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2011 il a été pris acte des démissions de la société KPMG, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et de M.Thierry Borel, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.
Mention au RCS de Ajaccio

SARL SOLAIRE DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Lieu-dit Treperi - 20217 Saint-Florent
RCS Bastia : 504 186 321

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2011, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La Gérance,



70

Me Christian BERNARD

Notaire

Immeuble St-Damien - 20100 Sartène

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître BERNARD, Notaire à 20100 SARTENE (Corse du Sud), route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, soussigné, le 13 Juillet 2011, enregistré à SARTENE, le 28 Juillet 2011, Bordereau n° 2011/260 case n°2. a été cédé par : Madame Monique Gabrielle Marie GIORDANO, commerçante, demeurant à SARTENE (20100) 28 rue Jean Jaurès, divorcée de Monsieur Jean-Pierre Roger LECANTE.

A : Mademoiselle Stéphanie, Eva, Coralie CARTA, Commerçante. demeurant à SARTENE (20100) les 3 chapelles.

Un fonds de commerce de souvenirs, parfumerie, orfèvrerie, bazar, librairie, papeterie, articles photographiques sis à SARTENE (20100), 1, Cours Sœur Amélie, lui appartenant, connu sous le nom commercial **CYRNEA**, et pour lequel le Cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 312 230 261. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Il en aura la jouissance dès avant ce jour par la confusion de ses qualités de propriétaire et locataire.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour TRENTE TROIS MILLE EUROS (33.000,00 EUR), au matériel pour DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'Office susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.
Le Notaire.

81

CORSCINTIGRAPHIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 311.500,00 euros
Siège social : Clinique MAYMARD
Rue Marcel PAUL
20200 BASTIA
450 436 589 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 18/07/2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Paul ORABONA et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Toussaint PIERI, demeurant Lieudit CHIOSU LA CROCE - 20215 - VENZO-LASCA pour une durée illimitée.

Pour avis
La Gérance

25

ARSILLONE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : Zone Industrielle de Furiani
20600 Bastia (Haute-Corse)
517 815 577 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2011, il résulte que :

Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis,
le représentant légal

11

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CARGESE du 16 juillet 2011, enregistré à Ajaccio RD le 27 juillet 2011, Bord.2011/520 Case n°3, la SARL COTE PLAGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 495 409 070 a donné en location gérance à Monsieur Charles DAPELO, demeurant 20130 CARGESE, un fonds de commerce de détail d'habillement, bijouterie fantaisie, d'accessoires divers et autres articles de plage pour une durée de 6 années à compter du 1er octobre 2011 et jusqu'au 31 décembre 2017 non renouvelable.

Pour avis.

48

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/07/2011 fait à BASTIA, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA le 29/07/2011, bordereau n°2011/883, case n°14, la Société LE YOKO, SARL au capital de 8.000,00 euros, dont le siège social est Quai du premier bataillon de choc 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 512 209 834 RCS BASTIA, et représentée aux présentes par son gérant en exercice Monsieur Franck LUCCINI, né le 03/12/1978 à Bastia,

A donné en location-gérance à :
La Société BARCAROLLE, société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est 13 Rue César CAMPINCHI 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 454 091 489 RCS BASTIA, et représentée aux présentes par son gérant en exercice Monsieur Jean-Paul CONSTANT, né le 20/07/1963 à Bastia de nationalité française demeurant 13 rue César CAMPINCHI.

Un fonds de commerce de débit de « bar » sis et exploité Quai du Premier Bataillon de Choc - 20200 - BASTIA, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 512 209 834,
Pour une durée de trois mois à compter du 11/07/2011 pour se terminer le 30 octobre 2011.

Pour avis,

77

TUTI PERVOI

Société à Responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1500 Euros
Siège social : PIAZZA
20228 LURI (Corse)
518589064 RCS BASTIA

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2011 la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juillet 2011 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice : Madame Valérie HUGUET, demeurant à Hameau de Piazza 20228 Luri (Corse) a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif,

• Le Siège de la liquidation est fixé au siège social à PIAZZA, 20228 LURI (Corse)

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
Le liquidateur.

79

COMMUNE D'ALERIA**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****Travaux**

Nature du marché : Marché public de travaux
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Nom de l'organisme : Commune d'ALERIA

Représentant du pouvoir Adjudicateur :

Monsieur le Maire d'ALERIA
Adresse : RN 198
Code postal : 20270 Ville : ALERIA
Téléphone : 04 95 57 00 73 - Fax : 04 95 57 07 74

Objet du marché :

Restauration de l'église San Marcello (I.S.M.H)

Lieu d'exécution : Commune d'ALERIA

Caractéristiques principales :

Nature et étendue des travaux :

TRANCHE CONDITIONNELLE N°01 :

- LOT 02 : Electricité - Chauffage

Conditions relatives au marché :

Forme juridique des candidats :

Entrepreneur unique ou des entrepreneurs groupés solidaires.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un ou plusieurs groupements.

Conditions de participation :

• **Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si exigences sont remplies :**

Une lettre de candidature (modèle DC1) dûment daté et signé

Une déclaration de candidat (modèle DC2) dûment datée et signée

• **Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du code des marchés publics :**

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi-mentionnée à l'article L5212 1 à 4 du code du travail

- Justification de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce le cas échéant

• **Capacité financière :** chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.

• **Capacité technique :** Liste des chantiers en cours ou réalisés au cours des trois dernières années pour des travaux de même nature et de même importance ;

• **Moyens humains :** Déclaration précisant les moyens humains et matériels ainsi que les techniques dont l'entreprise dispose et qui seront mobilisées pour le chantier.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères hiérarchisés comme suit :

60 % Le prix des prestations - 40% Délais

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard ;

des références du candidat pour des chantiers similaires ;

des moyens matériels et humains de l'entreprise affectés à l'opération ;

des dispositions que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre et décrites dans un mémoire explicatif à remettre obligatoirement à l'appui de l'offre s'agissant notamment des matériaux proposés et des techniques de réalisation ;

Procédure : MAPA ARTICLE 28 du code des marchés publics, type ouvert

Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 23 août 2011 à 11 H en Mairie

Délai minimum de validité des offres :

TRANCHES CONDITIONNELLES : 12 mois à compter de la notification de la tranche ferme.

Financement de l'opération :

L'opération envisagée est financée par le budget de la Collectivité Territoriale de Corse avec l'appui du Conseil Général de la Haute Corse et l'Etat.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Retrait des dossiers de consultation :

- Auprès de la Commune de ALERIA

RN 198

Code postal : 20270 Ville : ALERIA

Téléphone : 0495570073

- sur la plate-forme de dématérialisation : <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public Mairie d'Aléria.

Autres Informations :

* A titre indicatif, le démarrage des travaux est envisagé selon O.S du Maître d'Ouvrage (tranches conditionnelles).

• Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre ;

* Les documents de la consultation et les renseignements supplémentaires pourront être obtenus par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation <https://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public Mairie d'Aléria.

• Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme « papier »

Renseignements techniques complémentaires :

Auprès du Maître d'oeuvre :

M. Jean FILIPPI Architecte DESA

Villa les Palmiers - 20240 GHISONACCIA

Tél : 0495573260 Fax : 0495341278

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Bastia Villa Montepiano 20407 Bastia Cedex

Téléphone : +33495328866 Fax : +33095323855

Courrier électronique : greffe.ta.bastia@juradam.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03 août 2011

75

Sté Autocars Santini et Santini

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 33539 euros
Siège : 20217 Saint Florent
RCS Bastia : 496 720 210

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date à Saint Florent du 25 novembre 2009, les associés de la société, ont décidé de transférer le siège social à compter de ce même jour et de modifier corrélativement les statuts.

Ancienne mention – Siège social : 20217 Saint Florent

Nouvelle mention – Siège social : 76, Zone Artisanale, 20217 Saint-Florent.
Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

54

SARL FRASSATI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 euros
Siège social : résidence GUAITA MARE,
batiment F, 20220 L'ILE ROUSSE
(Haute-Corse) RCS BASTIA : 429 457 781

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 05 juin 2011, a été nommé gerant en remplacement de Mme FRASSATI-PERNET Dominique, demissionnaire, Monsieur Joseph FRASSATI, demeurant résidence GUAITA MARE, bâtiment F, 20220 L'ILE ROUSSE, pour une durée illimitée à compter du 01 juillet 2011. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence. Depot legal au greffe du tribunal de Bastia.

Pour avis, le représentant legal.
Mme FRASSATI-PERNET Dominique

83

Aux termes d'un acte authentique en date à Meudon du 29/06/11, reçu par Maître Nathalie BERKANI, notaire associée d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Meudon (92190) 2 bis avenue Le Corbeiller.

Enregistré le 18/07/2011 au SIE DISSY-LES-MOULINEAUX, Bordereau n°2011/1021, case n°10, Ext 9022, La société TOTAL CORSE, S.A.S. au capital de 1.395.979 €, ayant son siège social sis à BASTIA (20200), Chemin de Paratojo, Le Fango - Res le Desk, 662 054 188 R.C.S. BASTIA, a cédé à la société VITO CORSE, S.A.S. au capital de 1.000.000 €, ayant son siège social à PUTEAUX (92800), Tour Franklin, 100, Terrasse Boieldieu, 518 094 784 R.C.S. NANTERRE, le fonds de commerce de vente de carburant au détail et dans le cadre duquel sont également menées des activités accessoires autres que la location de voitures, telles que l'exploitation de boutiques de station-service (produits et articles pour l'automobile et les automobilistes, produits alimentaires) sauf alcool et pain ; la prestation de services de lavage, dépolissage, d'entretiens, réparations et d'autres services techniques liés aux véhicules ; la vente au détail de lubrifiant et produits connexes ; la vente de bouteilles de gaz ; Alcool (vente à emporter) soumise à autorisation légale. Ainsi que les actifs incorporels (clientèle, achalandage) liés audit fonds, à l'exclusion de l'enseigne et du nom commercial, sis à BASTIA (20200) Rond Point du Fango, ZAC du Fango, avenue Jean Zuccarelli, moyennant le prix de 186.500 €.

La date de possession du fonds et la date d'entrée en jouissance a été fixée au 29/06/11.

Les oppositions seront reçues au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues, en l'étude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, Impasse Capanelle, Villa Henri - 20200 BASTIA.



74

Henri PINNA
Joseph MELGRANI
Paul CUTTOLI
Louis-Valéry VERGEOT

- Notaires associés -
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO
TEL : 04.95.51.75.75 - FAX : 04.95.51.15.55

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Henri PINNA, Notaire associé, le 27 juillet 2011, enregistré à AJACCIO S.I.E. le 29 juillet 2011, bordereau 2011/531, Case n°1, Ext. 1448

M. Jean-Baptiste Ange Pierre BORELLI, commerçant, demeurant à AJACCIO (20000), 67 Cours Napoléon,

A cédé à :
Melle Séverine Joséphine BORELLI, sans profession, demeurant à PORTIC-CIO (20166), Villa les 3 S.

Un fonds de commerce de snack-sandwicherie sis à AJACCIO (Corse du Sud), 2, Avenue Beverini, lui appartenant, connu sous le nom commercial SANDWICHERIE LA MI-TEMPS, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 514 100 171 et identifié à l'institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 514 100 171 00016 Ensemble les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toutes marchandises.

Moyennant le prix de 40.000,00 €, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 22.000,00 €, au matériel pour 18.000,00€.

Propriété - jouissance le 1er août 2011. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Henri PINNA, notaire, 6, boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 AJACCIO, où domicile a été élu.

Pour unique insertion.

84

SOLENZARA MARINE SERVICE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 002 euros
Siège social : Résidence les trois perles
20145 SARI SOLENZARA
B 422 946 202

Aux termes d'une décision en date du 25 juillet 2011, la gérance de la société à responsabilité limitée SOLENZARA MARINE SERVICE a décidé de transférer le siège social du « Résidence les trois perles, 20145 SARI SOLENZARA » au « Résidence La Palmeraie - 20145 SARI SOLENZARA » à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

07

CORSE PROPLETE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : Lieu-dit Bastio
Route de Tintorajo
20600 FURIANI (Haute-Corse)
399816925 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 1er juillet 2011, il résulte que :

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de nommer :

- Monsieur Jean Dominique IENCO, demeurant à BASTIA (Haute Corse) 9 rue général CARBUCCIA, en qualité de nouveau gérant, pour une durée indéterminée.

La gérance de la société est désormais assurée par Monsieur BODILIS Bernard et Monsieur IENCO Jean Dominique. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
Le représentant légal

42

Société SCI A TALAVESA

Société civile au capital de 1524,49 euros
Siège social : 10 avenue de Paris
à AJACCIO (20000)
RCS 382 808 046 d'AJACCIO

Clôture de liquidation

Madame Momette TREIL, agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la société dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 29 juillet 2011 sous le n°6373, a été clôturée le 1er juillet 2011 suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du tribunal d'AJACCIO

Pour avis,
Le liquidateur.

85

« SCI MONETTE »

Société civile au capital de 600.500 €
porté à 840.500 €
Siège social : 20124 ZONZA (Corse du Sud)
Route de Quenza, Maison Marchi
513 581 181 RCS AJACCIO
Siret 513 581 181 00015

Par décision en date du 10/06/2011 de la collectivité des associés, le capital social de la société a été augmenté de 240.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : capital social : 600.500 € divisé en 6.005 parts de 100 € chacune.

Nouvelle mention : capital social : 840.500 € divisé en 8.405 parts de 100 € chacune.

Pour avis.

63

RECTIFICATIF

à l'annonce légale n°25, parue dans le Journal l'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 29 juillet au 04 août 2011, N°6373
Concernant : Société GARAGE PAOLI Joseph

GARAGE PAOLI Joseph

SARL Au capital de 77.749 €
RN 193 - Route de Saint Pancrace
20600 FURIANI - RCS Bastia : 68 B 3
775 566 979 000 32

AVIS DE CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011 que :

Monsieur Robert BATTISTI, demeurant rue Miot à Bastia, a été nommé commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 exercices en remplacement de Monsieur Jacques Maria.

Monsieur Jacques MARIA, demeurant 31 rue Paul Bounin à Nice, a été nommé commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices, en remplacement de Monsieur Claude Maria.

Le représentant légal

38

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 mai 2011 fait à OLMETO, enregistré à la Recette des Impôts de SARTENE le 26/05/2011, case 1, bordereau 2011/177. Monsieur Antoine CESARI demeurant à Viggianello, 20113 OLMETO a donné en location-gérance à Monsieur Alexandre LEONETTI demeurant 8, rue du 9 septembre, 20110 PROPRIANO sa branche d'activité de « snack, pizzeria, épicerie » sis et exploité à Viggianello, 20113 OLMETO immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 307 542 100 pour une durée d'une année à compter du 15 mai 2011 jusqu'au 14 avril 2012 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis,

80

SARL SOFIBA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Plaine de Montemaggiore
20214 Calenzana
RCS Bastia 353468242 (2005 B 501)

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 5 juillet 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur

Mme Rossi Joëlle demeurant Résidence Maria Stella, Bât. B2, Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au Résidence Maria Stella, Bât. B2, Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le liquidateur,

Nous sommes désormais en mesure d'accepter le paiement des annonces légales par terminal CB (Cartes bancaires)

Nous vous remercions de prendre contact avec :

BERNADETTE 04 95 32 04 40 ou
ALBERT 04 95 32 89 92
email : al@informateurcorse.com

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
1, rue Miot - 20200 BASTIA

Corsica Ferries

Enquête de satisfaction des clients



Afin d'améliorer son offre et fidéliser sa clientèle, Corsica Ferries s'est dotée d'un outil lui permettant d'être sans cesse à l'écoute de ses passagers. Depuis plus de 10 ans, la Compagnie effectue une enquête qualité par navire 2 fois par an. Afin de fiabiliser au maximum les résultats, des questionnaires sont proposés auprès d'un échantillon important de passagers ayant déjà effectué au moins une traversée et lors des voyages avec un taux de remplissage important pour lesquels le service est réputé plus difficile.



L'enquête de Juillet 2011 a analysé plus de 1100 questionnaires. 74 % des voyageurs répondant avaient déjà effectué au moins une traversée et 14 % plus de 4 traversées dans l'année avec la Compagnie. Cette dernière enquête apporte les principaux résultats suivants :

• Sur le contact et la perception générale de la Compagnie

La notoriété de la Compagnie

31% connaissent Corsica Ferries par le bouche à oreille (27% en 2010);
37% à la suite de recherches sur internet.
Dans une moindre mesure : les agences de voyages, la publicité.

Les valeurs les plus fréquemment avancées pour définir la Compagnie

51% citent le professionnalisme, (43% en 2010);
38% la convivialité des personnels (idem en 2010);
38 % la qualité du service (idem en 2010).

• Sur la préparation du voyage

Les réservations

63% des passagers ont réservé leur traversée par internet;
20% par les agences de voyages;
Le reste par téléphone ou directement dans le port d'embarquement.
Cette répartition reste stable.

Le choix de la Compagnie

57% déclarent que ce choix est avant tout basé sur le prix. Remarque : ce pourcentage était de 67% en 2010.
La fiabilité de la compagnie est considérée comme raison de choix principale par 27% contre 19% en 2010.

Les attentes des clients

37% souhaitent plus de réductions et de promotions, contre 17 % en 2010.
22% souhaitent une présentation plus claire des prix.
17% souhaitent plus de choix dans les horaires de voyage.

• Sur le voyage lui-même

Sur l'embarquement

42% trouvent peu satisfaisantes les conditions d'attente dans les ports.
88% trouvent très efficaces les personnels dans les garages de navire mais :
28% remarquent un manque de courtoisie lors de l'embarquement.
23% trouvent des difficultés à se repérer à bord des navires dans les premiers moments.

Sur la traversée

88% des passagers sont satisfaits ou très satisfaits, contre 84% en 2010.
84% ont une impression positive des navires.
54% utilisent les services de restauration à bord et 70% en sont satisfaits ou très satisfaits, en augmentation de près de 10 points par rapport à l'enquête 2010.
73% des passagers sont satisfaits ou très satisfaits de la capacité des équipages à communiquer dans leur langue (lors de cette enquête de juillet 2011, il y avait 60% de Français, 28% d'Italiens, 8% d'Allemands et 4% d'autres nationalités.)

Dans les questions libres : quelque 20% des passagers demandent davantage d'animations et de divertissements à bord, chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes. Enfin quelques passagers sont

critiques sur les annonces sonores à bord pas toujours compréhensibles.

Selon **Euan Lonmon**, responsable commercial groupe **Corsica Ferries - Sardinia Ferries** : «Mieux connaître les perceptions et les attentes de nos clients fait partie de la philosophie du service de la Compagnie. Ces enquêtes nous permettent d'améliorer sans cesse nos prestations et même d'intervenir parfois en temps réel sur des points jugés critiques. Cette politique de satisfaction est d'ailleurs très payante car ce sont nos clients existants qui sont les meilleurs prescripteurs auprès des clients nouveaux, par le bouche à oreille et les conseils entre amis.

Concernant les motivations de choix de compagnies, si le prix reste prioritaire, nous remarquons que ce critère devient moins important, probablement en raison de récents mouvements d'alignement des tarifs dus à la hausse des coûts de carburant et de la baisse des aides de la Collectivité de Corse. La fiabilité, la régularité et l'offre de places deviennent alors des éléments de choix plus importants.

Si nos équipes rencontrent une perception positive auprès de la clientèle, cela est dû largement à nos constants efforts de formation. Mais nous devons porter plus d'attention à l'étape de l'embarquement. Celle-ci est souvent ressentie comme un moment de stress par les passagers qui souhaitent visiblement être mieux accueillis. Nous nous y attelons mais nous attendons également que les gestionnaires de ports y prennent leur part.

Enfin, rappelons que Corsica Ferries a obtenu la certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités dès 2000 et celle-ci est sans cesse réévaluée depuis par les autorités compétentes.»

Charles Pantalacci, du Restaurant «**Chez Huguet**», à **Bastia**, s'est vu décerner le titre de **Maître-restaureur**. Le **Préfet de Haute-Corse, Jean-Luc Nevache** avant de quitter ses fonctions dans l'île, lui a remis le diplôme, en présence de **Jean Dominici**, Président de la **C.C.I de Haute-Corse** et de **Paul Trojani**, Président de la **C.C.I.T.**
Tous nos compliments à l'heureux récipiendaire.

La Brasserie Pietra, Route de la **Marana**, à **Furiani**, tout le mois d'août, organise des visites guidées gratuites, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30.
www.brasseriepietra.com

La Sarl Corsica Pruvenda, Coopérative de **Vadina**, à **Ghisonaccia**, fabriquant d'aliments pour le bétail (Bovin, Ovin, Caprin, Porcin, Volaille etc.) peut livrer à domicile.

Renseignements : 04 95 56 23 63
coopevadina@orange.fr

ALATA : «**U Capellu alatese**» prend son envol, à l'initiative de **Josette Giacomoni**, originaire de **Cargiaca** et couturière professionnelle à **Nice** !

Le samedi 29 juillet, elle a présenté le nouveau chapeau, à **Alata**, en attendant de mettre en place la phase de commercialisation d'un produit qui n'avait plus été fabriqué depuis près de 70 ans.

Contact : 06 76 28 21 28 /
giacomoni.josette@orange.fr

SAGONE : le dimanche 14 août, sur la plage du **Liomon Beach**, le «**Corsica Beach Party**» organise un rassemblement de voitures anciennes, proposé par le «**Corsica Flat Four**». www.corsica-flat4.com

GHISONI : le 7 août se déroulera la course pédestre de montagne, **20km «l'Oriente»** pour **Jean-Thomas**.
Renseignements et Inscriptions :
06 18 39 32 70, 06 11 73 95 85,
mm.arrighi@laposte.net,
www.santamariaccia.com

VIGNALE : la troupe de théâtre de la **MJC de Furiani** se produira, le samedi 6 août, à 21h, au village, dans une représentation du «**Malade Imaginaire**» de **Molière**, sous la houlette de **Christophe Dicaro**, dans une mise en scène modernisée.

MURATO : le samedi 13 août de 10h30 à 18h00, accueillera la manifestation «**Libri è detti**» mise en place par **Marie-Hélène Muraccioli**, soutenue par la municipalité et plusieurs associations locales.
Quatre Muratais célèbres seront les invités d'honneur : **Sixte Ugolini**, **Christophe Canioni**, **Lisandru Ristorcelli** et **André Magnan**.
Renseignements : 06 87 38 28 39.

Lundi 15 et mardi 16 août 2011

Fiera di i purcaghji è di u mondu campagnolu

Un moment festif et convivial en même temps que la vitrine des savoir-faire liés à la tradition de l'élevage porcin et aux spécificités de l'artisanat et de l'agriculture corse, tel est l'objectif de cette 5^{ème} édition.

Par ailleurs le 26 juillet 2011, l'**AREP - Association Régionale des Eleveurs de Porcs** organisatrice d'**A Fiera** - a déposé un dossier à l'**INAO - Institut National de l'Origine et de la qualité** - visant l'obtention d'une certification **Label Rouge** sur le porc fermier mannaninu.

Lors de cette 5^{ème} édition, on pourra flâner entre les stands (artisanat, produits de saison, démonstrations...), se désaltérer au bar, déguster fromages et vins, découvrir les savoir-faire insulaires, acheter charcuterie et viande porcines de boucherie, produits authentiques, déguster les spécialités grillées à base de porc, et de veau manzu, participer au concours stimadori (estimer le poids d'un porc en exposition et repartir avec la moitié de la mise !), assister aux présentations d'animaux... Car **A Fiera di i purcaghji** ne serait pas une foire véritable si elle ne présentait pas porcs, porcelets et autres truies...



Biguglia fête ses bacheliers



Le Dr. Sauveur Gandolfi-Sheit, député-maire de la ville de Biguglia, fidèle à une longue tradition, avec ses principaux collaborateurs, a tenu à féliciter la promotion 2011 d'élèves de la Commune ayant passé avec succès les épreuves du Bac, au cours d'une cérémonie conviviale, toujours très appréciée.

Biguglia : 14^{ème} Forum des Créateurs

Samedi 20 et dimanche 21 août, aura lieu le **14^{ème} Forum des Créateurs** à partir de 16 h sur le **Marché Couvert de Biguglia**, mis gracieusement à la disposition des exposants par la municipalité. Les artistes amateurs ou confirmés désirant participer à cette exposition-vente d'œuvres sont invités à retirer à la mairie une fiche de préinscription, qu'ils peuvent également télécharger sur le site internet de la mairie.

www.biguglia.fr à la rubrique "événements".

Renseignements auprès de la commission de la culture : 06 13 30 81 09, 06 12 37 24 03, 04 95 58 98 58.

Ecologie : Biguglia donne l'exemple



Le député-maire de Biguglia, Sauveur Gandolfi-Scheit, a récemment reçu des mains d'Alain Trampoglieri, secrétaire général du concours national, la Marianne d'Or du Développement durable pour le travail accompli par sa commune en matière d'équipement HQE (Haute Qualité Environnementale).

CALVI : le 9 août sera organisé le **Grand Prix de la Ville de Calvi**, par la **Boule Calvaïse**, au boudodrome lieu-dit «**l'Oasis**» à l'entrée de la pinède (derrière le supermarché Casino).

Renseignements et Inscriptions : 06 88 89 87 21, 06 19 89 24 71.

Les 22 et 23 août aura lieu un stage de récupération de points de permis de conduire, organisé par «**Kalliste Formation**».

Contact : 06 61 26 12 21.

PIETRALBA : c'est à la **Salle des Fêtes** que se tiendra le samedi 6 août, à 17h, l'**Assemblée Générale des Anciens Combattants du Pays de l'Ostriconi**.

Un apéritif clôturera les travaux de cette Assemblée électorale.

L'ILE-ROUSSE : retour des vingt gymnastes de l'**Association Gymnastique de Balagne** (issus de l'**Ile-Rousse, Pigna, Catteri, Avapessa, Santa-Reparata et Calvi**) qui ont participé du 8 au 18 juillet, à **Lausanne**, en **Suisse**, à la **Gymnastrada**.

Cette manifestation rassemblait plus de 2000 gymnastes, venus de 59 pays.

Bravo, à nos représentants qui font honneur à la **Corse**.

Université de Corse

Recherche de photographies 1981-2011 pour les 30 ans de l'Université

L'Université de Corse célébrera à l'automne ses trente ans. En cette occasion, il s'agira de se remémorer l'histoire de l'établissement, tant sur le plan scientifique que politique. Il s'agira également de faire revivre la dimension humaine de cette histoire, à travers l'engagement de ceux qui font l'Université au quotidien, à savoir les personnels enseignants-chercheurs et administratifs ainsi que les étudiants. Afin de promouvoir cette mémoire, le comité d'organisation cherche des documents inédits (format papier, audiovisuel ou numérique), personnels et privés qui pourraient en particulier être mobilisés dans le cadre d'une exposition prévue en octobre 2011. Bien entendu, l'Université s'engage à restituer les originaux aux propriétaires. Les personnes intéressées sont priées d'envoyer les documents à l'attention de : **Lisa D'ORAZIO, Université de Corse, Campus Mariani, Av. Nicoli, BP 52, 20250 Corte**, ou bien par courriel dorazio@univ-corse.fr. Information au **04 95 45 02 84** à partir du 29 août.

PACES : Prérentrée : 8 septembre Rentrée : 12 septembre

Dates de prérentrée et de rentrée

Institut Universitaire de Technologies – IUT :

Prérentrée à partir du 2 septembre selon les filières. Détails sur www.univ-corse.fr

UFR Sciences et Techniques : Prérentrée :

9 septembre (Licences à 9h - Masters à 14h) Rentrée : 12 septembre

Paolitech : Prérentrée : 5 septembre à 14h Rentrée : 6 septembre

UFR Droit / Eco : Prérentrée à partir du 5 septembre selon les filières. Détails sur www.univ-corse.fr

IAE : rentrée le 19 septembre à 10h

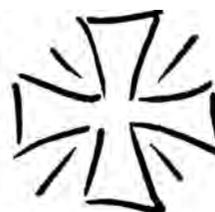
UFR Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales Prérentrée : Licences 1ère année : 8 septembre Rentrée : 12 septembre **Licences et Masters DU FLE** : 10 octobre

IUFM : Rentrée : 12 septembre à 10h

Le Secours Catholique, à Ajaccio, lance un appel

«*Nous recherchons deux ou trois bénévoles ayant des compétences en bricolage et particulièrement une bonne connaissance en peinture en bâtiment, pour constituer une équipe autonome afin de rendre plus conviviale et égayer une partie de nos locaux en Corse. Renseignements au 04 95 21 23 86.*».

**SECOURS
CATHOLIQUE**
corse



La Via Romana de tous

L'édition 2011 de la Via Romana restera dans les annales pour son intensité émotionnelle. L'émotion du souvenir et la pensée pour Loulou Ucciani, le sourire de la course qui s'est éteint... La pensée aussi pour Jean-François Mattei, le père de Stéphanie, dont l'aura planera à jamais sur la course «orezzinca»... Et puis le bonheur de Dumè Luciani, impérial sur l'Ultra Trail, bonheur partagé avec Stéphanie Mattei, meilleure féminine et 9^e au classement général. Le couronnement de Céline Lafaye qui a acquis son titre de championne de France de trail court après sa victoire à Carpinetu et une troisième place au scratch, et enfin la «première» d'El Madi El Yazid et Romain Salomon du Mont qui ont fait fort en s'imposant 1^{er} et 2^e de la course. On évoquera aussi la complicité de Julia Rousset et Guillaume Le Normand, les amoureux de la Via Romana, qui montent sur le podium de la 21 km et la 62 km.

L'intensité et l'émotion de la course au cœur de l'Orezza se sont aussi mesurées lors des deux courses dédiées cette année aux enfants. Une nouveauté qui s'est traduite par une joyeuse panique dans les rues de Carpinetu et des enfants récompensés par une médaille et le jeu des «Sette famiglie» offert par l'Adecec à tous les participants de la Via Romana. Quelques notions de culture et de langue corse qui seront très utiles à ces sportifs de l'extrême, qui ont apprécié la force de la nature de Castagniccia, sa générosité et son éclat, lesquels confèrent à l'événement si cher à Raphaël et à son équipe, son caractère unique et sa renommée fédératrice d'exploits.



Le duo de tête de l'ultra Trail, Guillaume Peretti (à gauche) et Dumè Luciani



De gauche à droite, Jean-Marie Ponzevera, El Madi El Yazid et Romain Salomon du Mont sur le podium du Trail Endurance



Guillaume Le Normand et Julia Rousset portés par leur complicité sur les chemins de la Via Romana

les records

Les résultats

Trail Court (21 kms)

1. Ricard Stéphane 2'12.58 ; 2. Pignard Jérémy 2'18.00; 3. Lafaye Céline 2'21.17; 4. Mulot Cyril 2'21.52; 5. Piccinini Jean-Christophe 2'29.37; 6. Yvars Philippe 2'30.10; 7. Caboche Bruno 2'31.00; 8. Delefolly Benoît 2'31.43; 9. Jaureguiberry David 2'32.00; 10. Garzon Bonola Silverio 2'33.51; 11. Vienot Gabriel 2'34.24; 12. Camm Jean-Pierre 2'34.30; 13. Sourd Franck 2'35.26; 14. Renucci Lawrence 2'35.29; 15. Gode Denis 2'36.01; 16. Belhaj Hamid 2'37.27; 17. Ceccarelli Gérard 2'38.26; 18. Grimaldi Olivier 2'41.10; 19. Marchetti Jérémy 2'41.17; 20. Agius Jean-Marie 2'41.20; 21. Jamoneau Yoan 2'41.24; 22. De Caso Julien 2'41.36; 23. Haddouch Sami 2'41.48; 24. Simonetti Jean-Baptiste 2'42.30; 25. Ceveno Beatrice 2'43.07.

Trail Endurance (40 kms)

1. El Madi El Yazid 4'36.22 ; 2. Salomon du Mont Romain 4'51.27; 3. Ponzevera Jean-Marie 5'08.28; 4. Giorgi Olivier 5'10.41; 5. Tondini Pascal 5'17.29; 6. Hrciar Emyl 5'20.58; 7. Battesti Ugo 5'20.59; 8. Nomas Julien 5'21.57; 9. Guittet Sébastien 5'27.33; 10. Serre Philippe 5'30.25; 11. Guerrini Christophe 5'34.04; 12. Tournier Philippe 5'37.45; 13. Xoual Laurent 5'40.16; 14. Bayle Boris 5'40.53; 15. Casanova Jean-Marie 5'40.53; 16. Sisson Nicolas 5'41.47; 17. Beranguer Julien 5'42.39; 18. Jeannet Mickael 5'43.29; 19. Vince Jacques 5'46.45; 20. Fontana Joseph 5'49.18; 21. Simoni Frédéric 5'49.31; 22. Rousset Mélanie 5'49.48; 23. Ferrandi Gilbert 5'50.33; 24. Vatinel Christophe 5'50.49; 25. Deprez Franck 5'33.26.

Ultra Trail (62 kms)

1. Luciani Dumè 7'37.46; 2. Peretti Guillaume 7'46.31; 3. Le Normand Guillaume 7'53.26; 4. Ollagnier Cyril 8'17.42; 5. Faivre d'Acier Nicolas 8'30.55; 6. Usciati Philippe 8'32.50; 7. Gambini Loic 8'38.52; 8. Antonini Pascal 8'39.42; 9. Mattei Stéphanie 8'48.18; 10. Salaris Jean-Marc 8'43.36; 11. Cavert de la Tour Gilles 8'43.43; 12. Palmesani Etienne 8'47.31; 13. Cinqui Jean-Louis 8'48.46; 14. Pernicelli Yves 8'58.55; 15. Bethoule Mickael 9'02.27; 16. Jung Stéphane 9'02.27; 17. De Winter Rémi 9'05.57; 18. Leonardi Thierry 9'16.23; 19. Guardenti Dominique 9'27.01; 20. Chaussegros Didier 9'40.52; 21. Raibaut Vincent 9'43.38; 22. Lorenzani Alberto 9'46.16; 23. Napoli Antoine 9'46.35; 24. Scanu Jean-Pierre 9'46.38; 25. Heintzelmann Ludovic 9'46.40.

Courses enfants : Lucia Marcelli et Jérémy Mattei (vainqueurs des 6-10 ans); Melle Camm (vainqueur 11-15 ans)



Le plus beau sourire de la course



Lucia Marcelli et Jérémy Mattei : la relève est assurée !



L'heure des récompenses et la distribution de jeu de cartes «E sette famglie» édité par l'Adecec



Le départ de 11-15 ans porté par Guillaume Peretti

1000m Herculis : L'A.J.B. Bas t

Le Meeting International de Monaco, comptant pour la Diamond League, aurait été un succès total, si deux médaillés Olympiques français, à l'issue du 1500m, ne s'étaient pas offerts dans un spectacle qui a terni l'éclat de cette soirée et de l'athlétisme !

Mais, auparavant, comme à chaque édition, l'équipe de l'ami **Jacques Candusso** avait organisé un prélude réservé aux jeunes pousses et aux amateurs, à travers une longue série de **1000m** allant des **Eveils Athlétiques** aux **Vétérans** !

Une compétition ouverte aussi aux non-licenciés et aux athlètes étrangers à la **France** : **Italiens, Espagnols...** étaient venus nombreux ! De **Corse**, l'**A.J.B.**, comme tous les ans, était de la partie avec notamment trois beaux vainqueurs.

Jawed Jefjafi, impérial

Malgré un départ chaotique, le Junior **Jawed Jefjafi**, s'est imposé en **2'32"2**, au terme d'une course splendide.

Chez les Minimes garçons, **Nabil El Yaagoubi**, **2'55"3**, et **Kévin Cherenti**, **3'20"1**, poursuivent leur apprentissage, tout comme l'Espoir **Elvis Quaranta** en **3'14"4** !

A signaler : la présence du Benjamin du **CAB**, **Enzo Nalis** qui a battu son record en **3'16"6**.

Pour tous ces athlètes, la saison 2011 aura été longue mais **Monaco** résonne comme une récompense avant les vacances !

Bravo à toutes et à tous !

Candice Giudicelli, sans coup férir

La Cadette, **Candice Giudicelli**, après sa 5^{ème} place en **Finale du 2000m Steeple**, à **Dreux**, aux «**France Jeunes**» et son **Record de Corse**, s'est imposée largement sur la piste de **Monaco** au cours d'une course menée de «**main de maître**» !

Voilà qui laisse augurer une saison 2012 de feu !

Alors que le Cadet **Karim Chabouchi** en profitait en **2'35"3** pour améliorer son record personnel tout en prenant la 4^{ème} place.

Alexandra Albertini, record de la piste, en plus

Dans la course de l'Eveil Athlétique fille, **Alexandra Albertini** remporta l'épreuve en établissant un nouveau record de la piste dans sa catégorie d'âge, **3'56"1**.

Alors que chez les Poussins **Théo Giudicelli** prenait une belle 3^{ème} place dans le temps de **3'23"5**.

3'44"1 pour la Poussine **Joséphine Corticchiato** et une 3^{ème} place pour une jeune demoiselle qui n'a pas été épargnée cette saison par quelques ennuis de santé.

Chez les Benjamines, **Marie-Françoise Albertini** dans sa course (2^{ème} année) prenait la 6^{ème} place en **3'36"7**, alors que **Laura Moracchini** prenait dans la course (1^{ère} année) la 5^{ème} place en **3'35"4**.

Léa Monciovi, en Minimes Filles, a réalisé **3'18"9**, son nouveau record, derrière notamment trois Italiens.

A **Monaco**, l'ami **Emile Serra**, Juge Fédéral, licencié à l'**A.J.B.**, était sur la piste après avoir salué les athlètes «**Rouges Verts**».

Usain Bolt, **Philippe Idowu** et **Bruno Lemaître**, entre autres, se sont rendus disponibles pour les athlètes de l'**A.J.B.**, ravis de pouvoir échanger quelques instants avec ces «**stars**» de l'**Athlétisme Mondial**.



Le beau Podium de Candice Giudicelli



Karim Chabouchi, 4^{ème}



Théo Giudicelli mène la course...

s tia aussi...



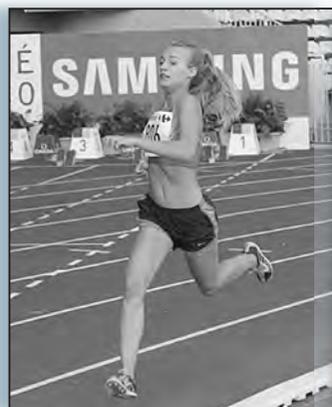
Alexandra Albertini, sur la plus haute marche



Jawed Jefjafi



Nabil El Yaagoubi, en apprentissage...



Léa Monciovi, sur la bonne voie



Joséphine Cartichiato revient bien



Marie-Françoise Albertini



Laura Moracchini

National à Compiègne

Stéphanie Lokoli au Marteau et Rose-Pascale Etoundi sur le 100m Haies, finalistes

Le «National» à Compiègne n'aura pas été Austerlitz pour les athlètes de l'A.J.Bastia. Toutefois, Stéphanie Lokoli, loin de sa meilleure forme, qui lui avait permis de jeter le Marteau à 59m10, en mai dernier, a dû se contenter d'une quatrième place avec un lancer à 53m. Déçue, «Steph» l'était. Mais 4^{ème} dans un Championnat de France pour son retour à la compétition, elle mérite le plus grand respect. Forza «Steph» !

La Franco-Camerounaise de l'A.J.Bastia, Rose-Pascale Etoundi, en délicatesse avec ses muscles, a dû se contenter d'une place finaliste dans la 100m Haies; elle aussi est loin de ses meilleurs chronos.

Avec un peu de repos, il est toujours possible d'espérer voir Rose-Pascale s'imposer prochainement comme titulaire dans le Relais 4x100 camerounais à Daegu, au Championnat du Monde.

Quant à l'Espoir Anaël Bernardini, prévenu quelques jours avant sa qualification, il aura fait ses premiers pas aux Championnats de France. L'apprentissage du Haut Niveau se fait progressivement.

Il saura être au top la prochaine saison !

A Settimana

32^{ème} semaine de l'année

du 5 au 11 août 2011

Les fêtes : le 5, Abel - le 6, Transfiguration, Octavien - le 7, Gaétan - le 8, Dominique, Cyriaque - le 9, Amour - le 10, Laurent, Dieudonné, Laurie - le 11, Claire, Gilberte, Suzanne.

Un an déjà

Le 7 août, un Russe meurt lors du championnat du monde de sauna, en Finlande. L'autre finaliste est grièvement brûlé dans un sauna chauffé à 110° après y être resté 6 minutes.

Le 8 août, le maire de Duisburg, en Allemagne, reconnaît qu'il avait été prévenu que des problèmes existaient dans l'organisation de la love parade qui a fait 19 morts.

Le 9 août, en France, près d'Angers, deux petites filles de 1 an et demi et 4 ans sont retrouvées mortes aux côtés de leur mère inconsciente dans une voiture.

Le 9 août, un Suédois flashé sur une autoroute suisse à 290 km/h déclare à la justice que son compteur ne fonctionnait pas.

Le 10 août, l'OMS déclare la fin de la pandémie de grippe H1N1 qui a fait 18.500 décès depuis avril 2009.

Le 11 août, une découverte scientifique réalisée en Israël annonce qu'il est possible de détecter le cancer du sein ou le cancer du poumon par un test de l'haleine.

L'esprit du monde

Les bonnes nouvelles sont toujours retardées, et les mauvaises ont des ailes.

Voltaire

Le truc de la semaine

Les jeunes arbres plantés au milieu d'une pelouse ont parfois du mal à se développer, au début, car les racines entrent en

concurrence avec celles des herbes. Pensez donc à dégager un cercle d'un bon diamètre tout autour de la base du tronc pour faciliter la croissance du végétal.

Les tablettes de l'Histoire

Le 7 août 1945, le président américain Harry Truman annonce que la bombe atomique lâchée sur Hiroshima est un succès.

Le 10 août 1889, naissance de Charles Darrow, qui inventera le jeu de Monopoly.

Le 11 août 1999, dernière éclipse totale de soleil du XXe siècle.

Le 12 août 1961, les autorités de la République Démocratique Allemande commencent à ériger, à Berlin, un mur qui séparera la zone sous occupation soviétique et la zone alliée.

Savez-Vous que ?

Qu'une agence de publicité anglaise a imaginé une campagne très originale pour dénoncer la pollution atmosphérique. Une affiche blanche a été recouverte d'une substance adhésive, qui accumule toutes les impuretés qui s'y déposent. Dans les deux semaines, grâce aux lettres formées par des zones non adhésives, on peut lire le message : "cette affiche n'est ici que depuis deux semaines, songez à quoi ressemblent vos poumons !"

Qu'une étude anglaise a permis de constater que le mariage pourrait augmenter l'espérance de vie. Il semble en effet que les personnes mariées sont beaucoup moins

stressées que les célibataires, et que ceux-ci, pour remédier à leur stress (?), font des excès au niveau de l'alcool et du tabac.

Que la technique la plus souvent utilisée dans les casinos pour tricher à la roulette est le mensonge. On peut ainsi s'approprier les gains d'un autre en jurant les grands dieux qu'il s'agissait de sa propre mise. Il est souvent très difficile de prouver qui a raison et qui a tort, et de tels procédés donnent souvent lieu à des disputes et à des échanges d'injures peu dignes de la "noblesse" du jeu !

Que les Indiens Algonquins donnèrent à leur territoire le nom d'île aux collines (Manna Hatta, dans leur langue). Rachetée 24 dollars par les Hollandais en 1624, cette île fut ensuite le berceau de la nouvelle ville, baptisée "New York" par les Anglais, qui reprirent le nom indien d'origine et le transformèrent en Manhattan.

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 1 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38
E-mail : redaction@informateurcorse.com

Prix Littéraire des Hebdos en région

Vous aimez
les livres et les auteurs ?

Chères lectrices, chers lecteurs,
grâce à votre journal, devenez
membre du 5^e Prix Littéraire des
Hebdos en région

en partenariat avec le groupe Audiens, le groupe La Poste, ERDF, la Société des Papiers de Presse (SPPP), "La Grande Librairie" l'émission littéraire de France5 animée par François Busnel et diffusée tous les jeudis à 20h35 (rediffusion le dimanche à 8h55) et le magazine Lire.

Pour participer, c'est simple : il suffit d'envoyer une lettre dans laquelle vous faites part de vos goûts littéraires et de votre motivation sans oublier votre adresse complète et votre numéro de téléphone. Cette lettre doit être adressée avant le **16 septembre 2011** dernier délai à l'adresse suivante :

**Syndicat de la Presse
Hebdomadaire Régionale**
Prix Littéraire
72 rue d'Hauteville - 75010 Paris

Les 22 lectrices et lecteurs choisis recevront à leur domicile 10 romans de la rentrée sélectionnés par un comité éditorial comprenant des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale et la rédaction du magazine Lire.

En janvier 2012, le jury se réunira à Paris à La Sorbonne pour délibérer, et la proclamation du lauréat se fera le jour même, en début de soirée.

Le Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale (SPHR) prendra en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration des 22 membres du jury.

Le règlement complet du Prix littéraire des Hebdos en région est disponible sur simple demande au SPHR.



SPHR
Presse Hebdomadaire Régionale

SANTA MARIA SICHE'



5^A

FIERA DI I PURCAGHJI E DI U MONDU CAMPAGNOLU 15 è 16 d'aostu



CONTACT AREP : 06 09 03 10 15